



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

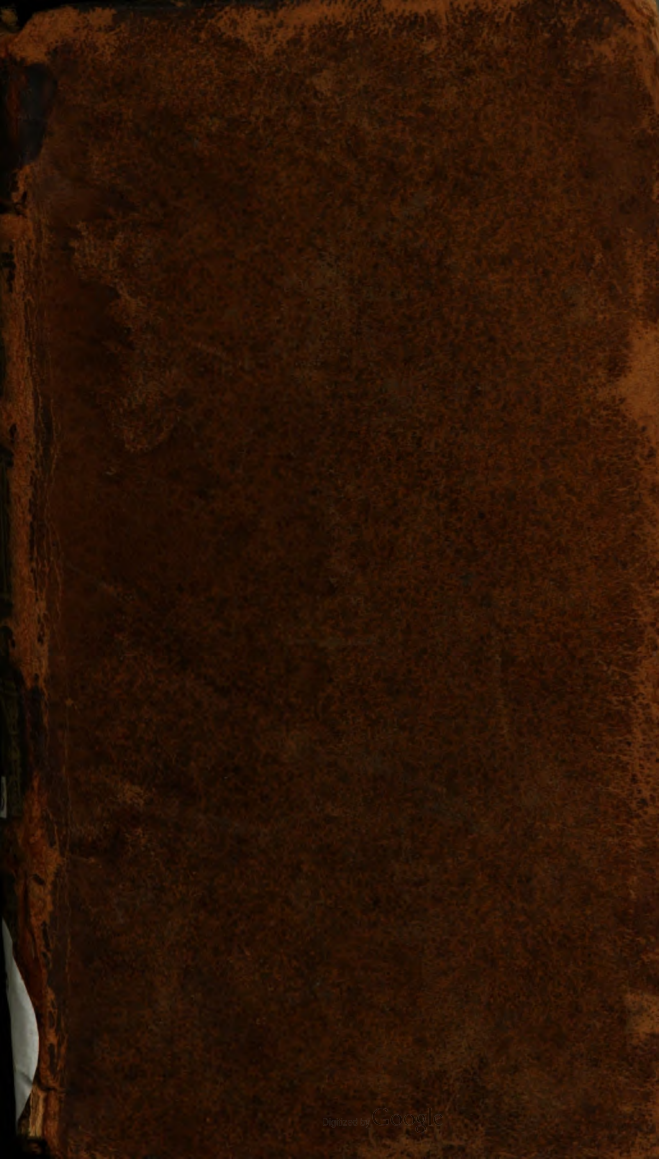
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





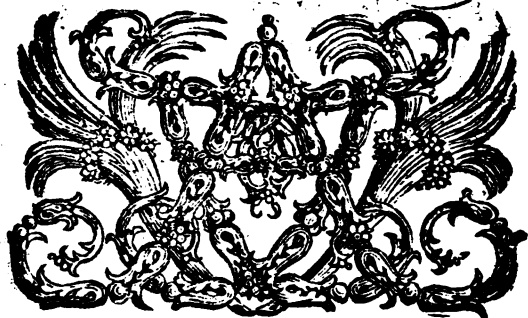
807156

MERCURE GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

JUN 16



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
au Mercure Galant.

M. D C. LXXXIX

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Avant pour placer les Figures.

L'Air qui commence par,
Cessez beaux jours, doit re-
garder la pag. 58.

La Medaille doit regarder la
page 222.

L'Air qui commence par,
Dans la saison, doit regarder
la page 131.



LE LIBRAIRE au Lecteur.

L'On continue à distribuer le
Journal des Sçavans toutes les
semaines pour six sols chacun.

Ceux qui voudront les Mercurès
où il n'y a point de Libraires qui le
distribuent enverront six Mois ou
une année d'avance, l'on aura soin
de leur envoyer par les voyes qu'ils
diront. Il est inutile de marchander
les Mercurès & Affaires du Temps,
puisque le prix est réglé à 20. s. cha-
que volume sans rien rabatre.

LIVRES NOUVEAUX
du mois de Juin 1689.

Affaires du Temps, concer-
nant la France, Rome, l'Espa-

à 2.

gne , l'Allemagne , l'Hollande ,
Pologne , Brandebourg , Suisse
& Cologne , avec l'entreprise
du Prince d'Orange sur l'An-
gleterre & autres en 7.v. ind. 7.
liv. chaque volume se separe
pour 20. s.

Des Satyres Personnelles ,
traité Historique & Critique ,
de celles qui portent le titre
d'Anti , qui est le onze & dou-
zième tome des Jugemens des
Scavans , ind. deux volumes ,
4. liv.

Histoire de la Conjuración
de Portugal , ind. 15. s.

L'Etat de la France où l'on
voit tous les Premiers Ducs
& Pairs, Maréchaux de France
& autres Officiers de la Cou-
ronne , les Evêques, les Cours
qui jugent en dernier ressort ,
les Gouverneurs des Provin-
ces, les Chevaliers des Ordres

ensemble, les noms des Officiers de la Maison du Roy, & le quartier de leurs services, avec leurs gages & privileges; comme aussi des Offices des Maisons Royales, jusqu'au mois de Juin 1689. ind. 2. v. 4. liv.

Le nouveau Dictionnaire Pharmaceutique, par Monsieur de Meuve augmenté de la moitié, inquarto, 6. liv.

Nouvelle Astrologie par une Esleve de l'Academie Royale, avec plusieurs figures en taille douce, indouze, 2. liv.

La suite du Recueil des Arrests de Provence de Monsieur Boniface, Infolio, trois vol. 24. l.

Histoire de Louis onzième de Varillas, ind. 4. volumes 7. l.

L'art de la Guerre de Monsieur Gaya augmenté , avec des Figures en taille douce , 30. sols.

L'Apocalypse avec une Explication , par Monsieur l'Evêque de Meaux , in-octavo. 4. liv. 10. s.

Guerre des Turcs contre la Pologne , la Moscovie & la Hongrie par Monsieur de la Croix Secrétaire de l'Ambassade à Constantinople , ind. 30. sols.

Les Caractères de Theophraste , avec les Caractères où les Mœurs de ce Siècle , quatrième Edition , augmenté de plus de la moitié , ind. 30. s.

Histoire des Eglises du Japon , avec plusieurs figures en taille douce , in 4. 2. v. 12. liv.

M E R C.



MERCURE GALANT.

JUIN 1689



E ne sçaurois com-
mencer cette Lettre
par un Ouvrage plus
estimé que celuy que
vous allez lire, ny qui soit
plus à la gloire de Sa Ma-
jesté.

Juin 1689.

A.

AU ROY.

Sur ce qu'on ne peut luy
donner de nom qui ré-
ponde à sa Grandeur.

Grand Roy, Maistre du sort des
Souverains du monde,
Sur qui seul le repos de l'Univers se
fonde,
Et de qui la vertu penetrant jus-
qu'aux Cieux
Les force à soutenir vostre bras glo-
rieux,
Sous quel surnom fameux nostre
Muse fidelle
Pourra-t-elle chanter vostre gloire
immortelle,
Fuis qu'Apollon confas n'ose mesme
nommer
Un Heros, que le Ciel à peine a sceu
former?

*Les beaux titres de Grand, de Sage,
Pacifique,
D'Invincible, Hardy, Liberal,
Magnifique,
De Conquerant, de fort, & de Vi-
ctorieux,
De Clement, & de Bon, de Juste,
& de Pieux,
Partagez à cent Rois honnorent leur
memoire,
Et ne suffisent pas à vostre seule
gloire.*

*Les noms de ces Heros qu'on met au
rang des Dieux,
Trop indignes de vous n'y convien-
nent pas mieux.*

*Leur éclat, il est vray, rend leur
memoire illustre,
Mais toujours quelque vice en a
terni le lustre.*

*Il semble que le Ciel s'éprouvoit sur
eux tous*

*A faire un vray Heros qu'il n'ache-
va qu'en Vous.*

4 MERCURE

*Jupiter se rendit redoutable à la
guerre,*

*Son bras sembloit lancer tous les
feux du Tonnerre,*

*Ce qui persuada les aveugles
Humains*

*Que ce faux Dieu portoit les fou-
dres dans ses mains,*

*Mais il noircit l'éclat d'une si belle
vie*

*Mettant Saturne aux fers par son
injuste envie.*

*Hercule terrassant tant de Monstres
divers*

*En a bien moins que Vous garenty
l'Univers.*

*Le Ciel vous préparoit une plus
noble guerre,*

*Il sembloit que l'Enfer se joignist à
la terre,*

*Pour vous faire en nos jours surmon-
ter à la fois*

*L'Impiété, l'Erreur, les Peuples &
les Rois.*

GALANT.

5

*Quels Hydres renaissans, quels Dra-
gons redoutables,*

*Quels Taureaux, quels Lions ne
furent plus domptables*

*Que tous les Sectateurs de Luther,
de Calvin.*

*Qui vouloient ébranler jusqu'au
Trône divin !*

*Les Autels renversez, l'Eglise par-
tagée,*

*Les Peuples soulevez, la France
ravagée,*

*Et les Rois massacrez, furent les at-
tentats*

*De ces fiers ennemis du Ciel & des
Etats.*

*Nous soupignons encor de cette tiran-
nie,*

*Sans espoir de la voir entièrement
finie,*

*Quand le Seigneur touché de nos
trop long malheurs,*

*Vous choisit pour tarir la source de
nos pleurs.*

6 MERCURE

*Grand Roy , digne du Ciel qui vous
 soumet la terre ,
 Vous terminez enfin cette sanglante
 guerre ,
 Vous désarmez l'enfer ses malheu-
 reux suppôts ,
 Ne pourront désormais troubler no-
 stre repos .
 Achevez ce grand coup impossible à
 tout autre ,
 C'est l'intérêt du Ciel , ce n'est pas
 moins le vostre ,
 L'Infidelle à son Dieu l'est toujours
 à son Roy ,
 Il ne faut à l'Etat qu'un Prince &
 qu'une Foy .
 Les malheurs où l'on voit l'Angle-
 terre plongée ,
 Sont les tristes effets d'une Foy par-
 tagée
 Si l'erreur y combat contre la vérité ,
 Elle y sert de prétexte à l'infidélité ,
 Suivez donc , ô grand Roy , vos
 belles destinées ,*

GALANT. 7

*Chassez de l'Univers les erreurs
obstinées,*

*Et faites voir à tous, par vos faits
inoüis,*

*Qu'Hercule mesme auroit tremblé
devant Louïs.*

*Enfin de ce Heros la gloire fut
bornée,*

*La vostre est tous les jours de nou-
veau couronnée,*

*Alexandre suivit ses glorieux ex-
ploits,*

*Il fut grand Conquerant, mais où
voit-on ses Loix ?*

*Si sa rare valeur qui luy soumit la
Terre,*

*Le flatta d'estre Fils du Maître du
Tonnerre,*

*Elle le fit rongir du sang de ses
Amis.*

*Souvent à son courroux ce Vainqueur
fut soumis;*

*Mais, grand Roy, vous joignez à
la valeur suprême,*

A 4

8 M E R C U R E

*Le titre glorieux de Vainqueur de
vous-mesme ,*

*Et la clemence, rare à ceux de vostre
rang.*

*Des Peuples & des cœurs vous fait
le Conquerant.*

*Loin de verser le sang de vos Sujets
fidelles ,*

*Vous pardonnez à ceux qui vous
furcent rebelles ,*

*Et toujours genereux comme tou-
jours Vainqueur ,*

*En épargnant le sang vous triom-
phez, du cœur ,*

*Et devenez ainsi le Maistre de la
Terre*

*Par les beaux droits du sang , d'a-
mour , & de la Guerre ,*

*La Grece n'a donc point de nom si
glorieux*

*Dont le vostre ne soit toujours
victorieux ,*

*Voyons si les Romains , si vantez
dans l'Histoire ,*

GALANT. 9

*Pourront en trouver un digne de
vostre gloire.*

*Ils offrent fierement un Cesar à nos
yeux ;*

*Un Pompée , un Auguste élevé jus-
qu'aux Cieux,*

*Mais on vit le premier pour regner
seul au monde ,*

*Du plus beau sang Romain rougir
la terre , & l'onde ,*

*Perdre ses Alliez , ses Amis &
l'Etat ,*

*S'en rendre le tiran par un lâche
attentat.*

*La liberté de Rome en ses mains
confiée ,*

A son ambition se vit sacrifiée ,

*L'Aigle combatit l'Aigle , & les
Drapeaux Romains*

*Contre eux-mesmes levez virent
leurs Chefs aux mains ,*

*Qu'on ne vante donc plus son in-
juste victoire .*

A S

10 MERCURE

*Qui ne peut le placer au Temple de
la gloire ;*

*Vous seul pouvez remplir un si su-
perbe rang ,*

*Vous regnez par les droits de vostre
illustre sang .*

*Vous poussez , il est vray , vos fa-
meuses Conquestes*

*Par tout où le Soleil peut briller sur
nos estes ,*

*Mais toujours la justice accompagne
vos pas ,*

*Vous rentrez dans des biens que
vous n'usurpez pas ,*

*Abaissez le Croissant , & les Aigles
Romaines ,*

*Soumettez des Lions les superbes
Domaines ,*

*La justice soutient ces glorieux
exploits ,*

*Puis que le droit du sang les soumet
à vos Loix ,*

*Toujours heureux , & grand , tou-
jours Vainqueur , & iuste .*

*Vous effacez les noms de Pompée, &
d'Auguste,*

*Le premier iuste & grand eut un
sort rigoureux,*

*Et l'autre fut iniuste & cruel, quoy
qu'heureux.*

*Que de sang répandu pour fonder
la Puissance,*

*Qui ne peut s'affermir que par la
violence.*

*Il est vray que lassé de tant de
cruantez,*

*Le trop heureux Cinna ressentit ses
bontez;*

*Mais s'il fit quelquefois ce que tou-
jours vous faites,*

*On ne le vit iamais, grand Roy, ce
que vous estes..*

*Estre un Heros Chrestien, brave sans
cruauté,*

*Triomphant sans orgüeil, grand sans
impieté;*

*C'est estre revestu d'une immortelle
gloire.*

12 M E R C U R E

*Dont on ne peut d'Auguste honorer
la memoire.*

*C'est en vain qu'il se mit au dessus
des Mortels ,*

*Et qu'il reccut l'encens qui n'est dû
qu'aux Autels ,*

*Puis que le iuste Ciel pour punir son
audace ,*

*Finit en mesme temps & sa vie &
sa race ,*

*Refusant à son nom cette immor-
talité*

*Qu'il accorde aux humains par leur
posterité ;*

*Mais par la vostre il veut couron-
ner vostre gloire ,*

*Par elle il fournira cent Heros à
l'Histoire ,*

*Et par elle on verra dans tous les
temps divers.*

*Les Illustres Bourbons regner sur
l'Univers.*

*A l'ombre des Lauriers dont vous
couvrez leurs restes.*

GALANT. 13

*Ils jouïront en paix de toutes vos
Conquestes,
Et l'un & l'autre pôle estant par
Vous soumis,
Ils regneront sans crainte estant
sans Ennemis.*

PRIERE POUR LE ROY.

Dieu qui fis de LOUIS ta plus
fidelle image,
En le rendant le Maistre & l'amour
des humains,
Conserve le Chef-d'œuvre accompli
de tes mains,
Elles n'ont rien formé de si grand,
de si sage :
Son bras victorieux abat tes En-
nemis,
Sa puissance à tes Loix rend l'Uni-
vers soumis,
A son Char pour jamais attache la
Victoire x

14. **MERCURE**

*Retranche en sa faveur les plus
beaux de mes jours,*

*Augmentes-en les siens consacrez
à ta gloire,*

*Et s'il se peut, Seigneur, fais le
vivre toujours*

Ces Vers ont esté faits par une personne fort estimée pour sa pieté, & qui a toujours fait voir beaucoup de zele pour les interets & pour la gloire de nostre Auguste Monarque. C'est une Religieuse de S. Pierre de Lion, appelée Madame de Chevriy. Il semble que Madame de Chaune qui est Abbessé de ce Monastere, & dont la naissance & le merite particulier, vous sont connus, inspire de l'esprit & de la vertu à toutes celles qui ont l'avantage de vivre sous sa conduite.

GALANT. 15

Le Samedi 14. du mois passé, jour auquel Sa Majesté entroit dans la quarante septième année de son regne, l'Academie Royale d'Angers distribua les prix d'Eloquence & de Poësie, qui estoient deux belles Medailles d'or, données par Mr d'Antichamp, Lieutenant de Roy des Villes & Chasteau d'Angers. Mr Magnin, Conseiller honoraire au Presidial de Mâcon, & l'un des Academiciens de l'Academie d'Arles, remporta le prix d'Eloquence, & Mr l'Abbé Maumener, Chanoine de Baune, celuy de Poësie. Il l'avoit encore remporté l'année dernière, & Mr Magnin l'avoit eu l'année précédente dans la mesme Academie. Mr l'Abbé le Rel-

letier , Auteur des Traductions de la Vie de Sixte V. de la Guerre de Chipre & de l'Histoire de la Chine , qui est encore sous la presse , y prononça l'Eloge du Roy avec beaucoup d'applaudissement , Mr de Constantin , Grand-Prevost d'Anjou , fut choisi pour le prononcer , à pareil jour l'année prochaine , suivant l'usage & l'intention de Mrs du Corps de Ville qui ont fondé cet Eloge. On y lut ensuite d'autres Ouvrages qui furent tres-bien receus. Le mesme jour Mr le Comte de Serrant , cy devant Chancelier de Monsieur , fut nommé Directeur de l'Academie en la place de Mr de Nointel , Intendant de Champagne , & auparavant de Touraine ,

& M. Grandet , Maire de la Ville d'Angers , fut fait Chancelier de la Compagnie , dans laquelle on fit succeder , & Mr le Comte de Miribel , & Mr le Marquis de Perdic , à Mrs Verdier & Hunaut , Academiciens morts depuis peu de temps.

Vous ne serez pas fâchée d'apprendre ce que j'ay lû dans une Lettre dattée de la Chapelle Balon en la Marche. Voicy ce qu'elle porte.

Ce 29. Avril 1689.

Je ne sçay , Monsieur , si on s'est apperceu à Paris d'une Eclipsse de Soleil qui parut icy le 19. de ce mois. Aucun Almanach de cette année n'en a parlé , mais j'en ay un qui prédit force choses depuis 1685. jusqu'en 1692. & il

marquoit cette Eclipse à deux heures après midy. Six personnes de ma connoissance la virent dans un Vaisseau plein d'eau , & ils conviennent qu'il n'y a jamais rien en de plus extraordinaire. Deux Soleils se battirent quelque temps l'un contre l'autre , après quoy ils furent tous deux couverts d'une nuë. Le Soleil ne s'en fut pas si-tost dégagé , qu'il se montra dans tout son éclat. Il le conserva pendant un quart-d'heure , devint rouge ensuite , & produisit de nouveau un second Soleil. Leur combat recommença , & cela dura une heure & demie. Peu de gens le remarquerent hors ceux qui regardoient dans l'eau. Les autres furent si fort ébloüis de la trop grande lumiere qu'ils ne virent presque rien. L'Almanach qui marque

l'Eclipse , dit qu'elle dénote une grande Guerre depuis la fin de 1688. jusqu'en 1690. & que ce Soleil si heureusement tiré de la nuë , est un presage que le Roy de France vaincra tous ses Ennemis.

Ce que nous voyons déjà arrivé semble nous répondre de ce qui suivra. Ce qu'il y a d'étonnant , c'est qu'avant l'année 1685. on ait prédit, que la France entreroit en guerre sur la fin de 1688. Cela supposé , comme le Roy n'entreprend rien que de juste , & qu'il conduit toujours ses desseins avec beaucoup de prudence , il n'est pas difficile de prévoir qu'ils seront suivis d'un heureux succès.

Je vous ay déjà envoyé divers Ouvrages du Berger de Flore , & vous m'en avez tou-

jours paru si contente , que
je croy vous obliger en vous
faisant part de celuy qui
suit.



L E T T R E

DV BERGER D E FLORE
à la belle Marthesie.

S'il suffit à une personne
Séclairée de voir une seule
Lettre d'une autre personne ,
pour en connoistre l'esprit &
l'humeur , il ne se peut , Ma-
dame , que je ne sois beaucoup
plus connu de vous que vous
ne le témoigniez , puis que
vous avez vû dans le Mercur-
re , non seulement plusieurs

Lettres de ma façon , mais encore d'autres Pièces , & principalement deux assez considerables , dont l'une regarde l'Amitié , & l'autre l'Amour. La lecture de ces deux dernieres vous ayant fait connoître les qualitez que j'attribuë à un bon Ami , & à un sincere Amant , n'avez-vous pas dû juger favorablement pour moy , que ce sont celles que la nature a mises dans mon ame , & dont j'ay eu soin de me parler , quand il m'a fallu jouer l'un ou l'autre de de ces personnages , si frequens dans le monde ? Vous n'estes pourtant pas contente de ces lumieres , & à ce que je vois , vous voulez sçavoir l'usage que j'ay fait de ces qualitez , puis que vous m'ordonnez

de vous apprendre les agreables Societez dont j'ay esté , les charmantes personnes qui ont regné dans mon cœur , les manieres dont j'ay signalé mes affections , & en un mot , tout ce qui regarde ma vie galante. Je ne vous déguise point , Madame , que j'ay un grand panchant à vous obeïr mais vous me dispenserez de ce détail il seroit trop long , & peut-estre ennuyeux Agréez donc que je vous en conte seulement quelques circonstances , & que j'abandonne à vostre esprit la pénétration des autres.

J'ay esté de six Societez galantes qui ont fait quelque bruit dans le monde. La premiere estoit nommée *Le Cordon vers* , ou les *Celadons* , à

cause d'un Cordon de cette couleur que chaque personne de la Societé estoit obligée de porter , à peine de bannissement. Sa Devise estoit , *Plus d'esperance que de crainte.* Cette Societé fut toute Pastorale , les Dames y furent changées en Bergeres , les Cavaliers en Bergers , & nos demeures en hameaux. On y donna le nom d'Astrée à la principale de ces Dames , & celle à qui j'adressay mes affections , portoit le nom de Filis. Il en est des premieres Amours , comme des premieres amitez ; elles ne s'oublient presque jamais tant leur douceur , dont l'ame n'a point encore goûté de semblables ny d'approchantes , fait d'agréables impressions sur elle.

Je commençay donc à aimer dans cette Société & ayant ouvert trop curieusement les yeux aux charmes de la jeune Filis , je m'apperceus en fort peu de temps que le plaisir de la regarder m'alloit couster mon repos. On met les Muses à la suite d'Apollon , & il me semble qu'elles seroient mieux placées à la suite de l'Amour , parce qu'il est bien difficile d'avoir le cœur échauffé sans que l'imagination s'en ressente. On le voit par la forte envie & par la grande facilité qu'on a de faire des Vers, d'abord qu'on est amoureux. J'en composay de plusieurs sortes pour Philis , & voicy par où je débutoy.

Que

*Que de graces , que de ris ,
Que de Roses , que de Lis ?
Forment les appas de Filis !*



*Le Printemps & l'Aurore
Ne sçavent pas si bien charmer.
Pardonnons grands Dieux si ie l'adore.
Ce n'est pas assez de l'aimer.*



*Elle a divinement faits
L'esprit , le corps & les traits ;
Elle brille de mille attraits.
Le Printemps , &c.*



*L'azur qui pare les Cieux
Cede à celui de ses yeux ;
Ce sont les Astres de ces lieux
Le Printemps , &c.*

**Si tost que j'eus composé ces
Vers, & plusieurs autres sur les
mesmes mesures. Je les fis met-
tre en air par un de mes Amis**

Jun 1689.

B

qui ſçavoit la Muſique , & je cherchay l'occaſion de les faire chanter à propos devant cette Belle. La fortune me la fit trouver. Les jeunes perſonnes n'aiment rien tant que ce qui les flatte : Filis fut charmée de cette chanſon , & voulut ſçavoir le nom del'Auteur. Le Muſicien ſe defendit long-temps de l'en éclaircir pour allumer davantage ſa curioſité ; puis il luy fit promettre qu'elle n'en témoignerait rien , quand elle l'auroit appris ; & enfin il luy dit que l'Air venoit de luy, mais que les paroles venoient de moy , ou plutôt d'elle , puis que ſa beauté me les avoit inſpirées. Elle ne ſe gendarma pas de cette declaration , comme les Dames des Romans ont accoutumé de faire. C'eſtoit

une petite prude de qualité ,
 d'humeur honneste , mais un
 peu froide. Elle répondit seu-
 lement que je ne devois pas
 penser à elle , puis qu'elle n'é-
 toit pas destinée à estre à moy ,
 & en effet sa Mere la vouloit
 mettre en Religion , je ne dis-
 continuay pourtant pas de
 l'aimer ; & voicy la maniere
 respectueuse , dont je luy de-
 manday après quelque temps,
 l'explication de ses sentimens
 sur mon amour.

*Depuis que vos beaux yeux m'ont
 fait sentir leurs coups ,*

*Filis , vous connoissez mon ardeur.
 ma constance ,*

*Et le respect que j'ay pour vous,
 Moy , j'ignore l'Effet de cette con-
 noissance ,*

*Et dans ce triste estat , incertain
 de mon sort ,*

Nuit & iour inquiet , ie voudrois
estre mort ,
De grace soulagez par un aveu sin-
cere

Un tourment qui me desespere.



Quoy , voudreZ-vous toujours ,
loin de me secourir ,
Estre aveugle à mes maux , estre
sourde à ma plainte ,

Ie veux vaincre ou ie veux mourir
Il est temps de m'oster l'esperance
ou la crainte.

Si vous m'aimeZ, Filis , je beniray
mon sort ,

Si vous ne m'aimez pas , je cherche-
ray la mort.

Parlez donc sans façon , vous ne
sçauriez rien dire

Qui ne termine mon martire.



Si vous m'aimeZ, Filis , vostre
extrême pudeur

*Vous oblige peut-être à garder le
silence ,*

*Ne pouvant hors de vostre cœur
Pousser le mot d'amour , sans trop
de violence ,*

*Ne le prononcez pas, s'il vous choque
si fort ;*

*Dites - moy seulement , Berger
beniston fort.*

*Ces paroles , Filis , n'ont rien que
de modeste ,*

Vos beaux yeux me diront le reste.



*Si vous ne m'aimez pas , vostre
extrême douceur*

*Vous peut faire cacher le malheur
de ma chaîne ,*

*Ne pouvant hors de vostre cœur
Pousser le mot de mort , qu'avec
beaucoup de peine.*

*Ne le prononcez pas, s'il vous choque
si fort ;*

*Dites-moy seulement , Berger ie
 plains ton fort.*

*Ces mots , belle Filis , suffiront à
mon ame*

Pour finir mes jours & ma flâme.



*Mais enfin , beniray-je , ou plai-
drez vous mon sort ?*

*Sera t-il un objet de misere , ou
d'envie ?*

*Je vois l'écüeil . je vois le port ;
Où me conduirez-vous , bel astre de
ma vie ?*

*Ah , Filis , mon amour trop hon-
neste & trop fort ,*

*Oste de mon esprit , la crainte de la
mort ;*

*Le Ciel doit à mon cœur un destin
moins severe ,*

Et c'est par vous que je l'espere.

Ces Vers , Madame , emeu-
rent son jeune cœur ; il fut
attendry , & elle me dit quel-
ques jours après qu'elle m'en

donnoit la moitié. J'avois obtenu d'elle la permission de luy écrire ; je me servis de ce privilege pour luy mander mes pensées sur la grace qu'elle avoit bien voulu m'accorder. Voicy la maniere dont je m'expliquay.

Il est donc vray : belle Filis , que vous commencez à faire justice à mon amour , & que ie tiens de vostre bonté , la moitié de vostre aimable cœur. Ce n'est pas peu pour une personne aussi ménagere de ses faveurs que vous l'estes , & c'est sans doute payer au delà de leur meritè . mes services & mes soins. Que ie suis heureux d'avoir place au plus noble endroit du monde. Je m'imagine qu'il n'y a point de Monarque qui ne cedast volontiers son Trône pour un avantage si glorieux , ny de Divinité qui ne trou-

vast pour le moins autant de douceurs & de vertus dans cet aimable lieu, que dans le Ciel mesme.

Mais quand bien les Rois &
les Dieux ,
M'offriroient pour avoir ma
place ,
Leurs Trônes & leurs Cieux
Ils me verroient d'humeur à
leur en rendre grace.

*Ah , divine Filis , si un bien que
je ne possède qu'à demy , m'est si
cher , & me rend si content , que
ne seroit-ce point si je le possédais
tout entier ! Il n'est point d'expres-
sion assez forte pour vous bien mar-
quer quelle seroit la grandeur de
ma joye ; vous ne pouvez mesmes
la concevoir , à moins que de la
comparer à la grandeur de mon
amour , ou à celle de vostre beauté.*

Comme pour ce grand bien, je
me meurs de desir,
Helas, sans doute alors, je
mourrois de plaisir.

*De grace, Filis, ne differez pas
à me causer une mort si douce.
Montrez que vous n'aimez pas à
faire les choses à demy, & sou-
venez-vous de ce que Silvandre
disoit ces iours passez à Madonte,
Que jamais dans un cœur, à
moins d'un grand hazard,
Sans l'avoir tout entier, un
Amant n'avoit part;
Qu'Amour ne fait compte, ny
mise
D'un bien qui n'est pas tout
à luy,
Et que ce n'est pas d'aujour-
d'huy.
Que tout ou rien est sa Devise.*

Beaucoup de temps se passa encore , au moins selon mon impatience , avant que ma jeune Maistresse augmentast le don qu'elle m'avoit fait , mais comme l'affiduité , le complaisance & les soins mennenent à bout de ce qu'il y a de plus difficile , il arriva que joüant à des petits jeux avec elle , & avec cinq ou six autres personnes de cette Société , elle fut condamnée à me reveler un secret ; & celui qu'elle s'avisa de me dire dans la belle humeur où elle se trouva ; fut qu'elle m'aimoit de tout son cœur , elle ne put prononcer ces mots sans rougir , & elle me les dit si bas , que tout ce que je pus faire fut de les entendre. Je vous laisse à juger de la joye que me causa cette

charmante declaration. Je ne me vis pas plutôt en liberté de luy écrire , n'ayant pas eu celle de luy parler en particulier , que je luy marquay ma reconnoissance par ce Billet.

Ce que vous m'avez dit pour secret , au ieu de Commandement , n'est-ce point simplement par ieu , belle Fillis , & quand vous avez prononcé ces paroles , les plus douces que j'ouis jamais. Je vous aime de tout mon cœur , vostre cœur estoit-il bien d'accord avec vostre langue ? En verité plus i'y pense . & moins ie trouve suiet de me le persuader.

Que faites-vous pour moy
Qui me puisse flater d'un si
grand avantage ?

Ah ! je ne sçay que trop qu'en
l'amoureuse loy ,

Il faut croire aux effets , & peu
croire au langage.

*D'ailleurs , le moyen que vous
m'aimiez de tout vostre cœur , puis
que vous ne m'en avez accordé que
la moitié ? M'auriez-vous donné
l'autre sans que ie m'en fusse ap-
perceu ?*

Non , non , un bien de cet-
te consequence

A pour moy trop d'appas ,
Pour estre mis en ma puissance ,

Et ne me faire pas
Par cent douceurs ressentir
sa presence.

*Vous ne m'aimez sans doute qu'à
demy ; je le connois trop sensible-
ment aux peines que je souffre.*

Nuit & jour je languis ; nuit
& jour je soupire,
Ie ne dors point la nuit, ie respire
tout le iour.

I'endure plus que ie ne scau-
rois dire.

Si vous aviez une parfaite
amour.

Je n'aurois pas tant de martyre.

*Pourtant, divine Filis, la raison
voudroit que vous me fissiez justice,
& puis que je me suis donné à vous
tout entier, & que l'amour ne se paye
que par l'amour.*

Vous devez m'aimer sans
partage,
Couronner ma constance & ma
fidélité,
Et vous montrer des deux la
véritable image,

Autant par l'équité
Que vous l'êtes par la beauté
*Mais quoy ? Peut-estre m'avez
vous accordé la justice que je vous
demande ; peut-estre vos paroles
sont-elles sinceres , & peut-estre
m'aimez vous de tout vostre cœur.*

O Dieux : si j'ay tant de bon-
heur,

Pardon , divin objet de ma fi-
 delle ardeur ,
 Si i'en goûte si mal le plaisir &
 la gloire ,
 Ce bonheur est si grand que ie
 ne le puis croire.

Ces Vers & ces Lettres luy
 plurent trop. Elle vouloit les
 garder pour les lire plus d'une
 fois ; sa Mere les trouva , & ils
 servirent malheureusement à
 avancer la resolution qu'on
 avoit prise de la mettre dans un
 Couvent. On choisit un mona-
 stere éloigné. Elle y fut con-
 duite , & ce ne fut pas sans de-
 solation de part& d'autre.

*Que les ouvertures des cœurs
 Que font les premiers feux , abon-
 dent en douceurs ?*

*Dieux : qu'elles ont de puissans
 charmes ?*

*Mais quand il faut renoncer sans
retour*

*Aux plaisirs d'un si tendre amour,
Hélas ! que de douleurs , de sanglots
& de larmes !*

Nous éprouvâmes bien ces
fâcheuses veritez dans cette
occasion , mais enfin il fallut
qu'elle se soumît à sa desti-
née , & moy à la mienne. Je
partis pour l'Italie en mesme
temps qu'elle fut mise dans
son Convent ; & si je n'eus
pas en ce voyage la satis-
faction que j'en esperois , la
malheureuse constellation sous
laquelle je l'avois commen-
cé , en fut sans doute la cau-
se.

On m'imposa dans cette
Société le nom de *Berger de
Flore* , que je prens encore

aujourd'huy, & que j'ay toujours gardé, bien qu'on m'en ait donné d'autres dans les Societez suivantes. Il fut tiré de l'agreable vallée que j'habite. Cette vallée qui porte ce nom, le portoit des le temps mesme des celebres *de Bonnefons*, comme on le voit dans un de leurs Poëmes, où ils décrivent *le Pays des cinq Rivières*, ou *de la Main*. Ce Pays; Madame, est celuy d'où je vous écris, & où vous demeuriez il y a quelques mois. C'est l'un des plus agreables du Royaume, & il en seroit un des plus beaux, s'il estoit encore embelly de vostre presence; mais l'hymen vous l'a fait abandonner, & c'est un nouveau mal que je veux à ce Dieu qui ne sçauroit rendre

un homme content qu'il n'en afflige toujours un grand nombre d'autres. En voilà, Madame, assez pour une fois, & peut-être trop. Pour ne vous pas ennuyer, vous trouverez bon que je reserve à d'autres Lettres la suite que vous desirez sçavoir de vostre, &c.

LE BERGER DE FLORE.

Le 15. Avril, Dom Lorenzo Colonna, Duc de Paliano, & grand Connestable du Royaume de Naples, mourut à Rome, âgé de cinquante-trois ans. Il a nommé pour ses Exécuteurs Testamentaires, le Cardinal Barberin, le Cardinal d'Este, & le Marquis de Cogolludo, Ambassadeur d'Espagne, & a institué Héritier universel,

le Prince de Palliano , son Fils aîné , qui a épousé une fille du Duc de Medina-Celi , cy devant premier Ministre d'Espagne. Il a laissé deux autres Fils , sçavoir Dom Marco - Antonio , & Dom Carlo , dont il a fixé les appanages. Ce dernier a pris le party de l'Eglise. Il les a fort exhortez par un codicille fait en faveur de la Princesse sa Femme , à luy rendre l'honneur & le respect qu'ils luy doivent. Elle est Fille de Michel-Laurent Mancini , Gentilhomme Romain , & de Ieronime Mazarin, Sœur puînée de feu Mr le Cardinal Mazarin, Mr le Duc de Nevers est son Frere ce qui vous fait connoître qu'elle est Sœur de Madame la Comtesse de Soissons

de Madame la Duchesse Mazarin , & de Madame la Duchesse de Bouillon. Outre les legs pieux que le Connestable Conlonne a faits, & les recompenses qu'il a ordonnées pour tous ceux de sa Maison , il a laissé de rares Tableaux au Pape , au Roy Catholique , aux Cardinaux Chihi , Barberin , Colonna & d'Este , & aux Marquis de los Balbazés & de Cogolludo. Lors qu'on a ouvert son corps , on luy a trouvé le cœur éloigné de trois doigts de la situation où il devoit estre. Il vivoit avec beaucoup de magnificence , & comme il aimoit les superbes Festes , & qu'il les sçavoit tres-bien ordonner , il donnoit tous les ans des Opera & des Spectacle à

44 M E R C U R E

Rome. La Maison Colonna , l'une des plus anciennes d'Italie , a esté feconde en Hommes Illustres. Jean Colonna , que le Pape Honoré III. mit au nombre de Cardinaux en 1216. contribua fort à son élévation. Il fut déclaré Legat de l'Armée Chrestienne qu'on envoya en Levant, & qui sous Jean , Roy de Ierusalem & sous les autres Croiscz , prit la Ville de Damiette en 1219. après vingt deux mois de Siege. Ce Cardinal , dont les soins & les conseils avoient fort contribué à cette prise , estant tombé entre les mains des Sarrasins , ils le condamnerent à estre scié par le milieu du corps , afin de se vanger sur sa parsonne des maux qu'il avoit pû leur causer , mais il les surprit si fort par sa con;

stance lors qu'ils voulurent
 executer cet Arrest , qu'ils
 le renvoyèrent libre en don-
 nant des éloges à sa vertu.
 Jacques Colonna fut mis dans
 le sacré College en 1278. par
 le Pape Nicolas III. Martin
 IV. & Honoré IV. ses Suc-
 cesseurs , l'estimerent fort , &
 pour le favoriser Nicolas IV.
 donna le Chapeau de Cardi-
 nal à Pierre Colonna , son Ne-
 veu. Il y a eu plusieurs autres
 Cardinaux de ce nom , sçavoir
 Jean Colonna, Fils d'Estienne
 en 1327. Agapet Colonna en
 1378. Eudes Colonna , Fils
 d'Agapet , fut fait Cardinal
 par Innocent VII. & ayant
 esté élu Pape au Concile de
 Constance , sous le nom de
 Martin V. il donna le Cha-
 peau à Prosper Colonna , son
 Neveu. On a veu aussi de

grands Capitaines de cette Maison. Fabrice Colonna prit les interets de Ferdinand , Roy de Naples , qui le fit Connestable. Estienne Colonna , Pere de Iules Cesar , Prince de Palestine , fut fort estimé sous le Regne de l'Empereur Charles Quint , auquel il rendit de grands services. Il avoit appris le mestier de la Guerre sous Prosper Colonna , son Oncle. Marc-Antoine Colonna , Duc de Palliano , grand Connestable de Naples , & Viceroy de Sicile , estoit Fils d'Ascagne Colonna. Il porta les armes dès son plus bas âge , & les porta toujours avec gloire. Il servit tres-utilement les Espagnols , commanda sept mille Italiens en 1557. & après avoir contribué à la prise de

Sienna , il fut envoyé par le Duc d'Albe dans la Campagne de Rome , où il remporta de grands avantages. Trois ans après le Pape Pie V. le nomma General des Troupes Ecclesiastiques que l'on envoya contre le Turc , & il receut solennellement l'Etendard dans l'Eglise de S. Pierre. En 1571 il commanda en qualité de Lieutenant General à la celebre Bataille de Lepante , & à son retour on le receut en triomphe à Rome. Il mourut en Espagne en 1584. & avoit épousé Felicie Ursin , dont il eut Fabrice , qui épousa Anne Borromée , Sœur de S. Charles Borromée , & Niece de Pape Pie IV. Philippes Colonna fut Pere de Frederic , Duc de Tagliacozzo & de

Palliano , Prince de Botero , & Connestable du Royaume de Naples. Ce Frederic Colonna fut élevé à la Cour de Madrid , & estant retourné en Espagne après avoir servi à Naples & en Sicile , il fut nommé Viceroy de Valence par le Roy Philippes IV. Il y acquit beaucoup de reputation par sa conduite sage & modérée. L'année suivante , la Catalogne s'estant soumise aux François , qui mirent le Siege devant Tarragone , Frederic Colonna défendit la Place avec beaucoup de courage , & mourut en 1641. sans avoir laissé d'Enfans. Marc-Antoine Colonna, grand Connestable du Royaume de Naples, épousa Isabelle Gioëni , Princesse de Castiglioni en Sicile

cile , & il en eut Laurent qui vient de mourir , Philippes , & Anne , Femme du Duc de Sesto , de la Maison de Spinola.

La mort du Connestable Colonne fut suivie trois ou quatre jours après de celle de la Reine Christine de Suede , causée par une rechute après une dangereuse maladie. Elle avoit reçu tous les Sacremens , & fait paroître une resignation à la volonté de Dieu , digne de la grandeur de courage qui l'avoit fait renoncer à l'éclat d'une Couronne. Si-tôt que le Pape eut appris sa mort , il ordonna que tous les saints Sacrifices qui se feroient pendant quelques jours dans toutes les Eglises de Rome , seroient appliquez pour le re-

Juin 1689.

C

pos de son ame. Elle a fait son Testament , par lequel elle a institué le Cardinal Az-zolini son Heritier universel , à la charge d'acquiter toutes ses dettes , de faire dire vingt mille Messes , & de satisfaire à la Fondation qu'elle a faite de trois Chapelles dans l'Eglise de Saint Pierre avec une Messe tous les jours. Elle a défendu qu'on luy dressast aucun Mausolée , & n'a voulu qu'une simple Inscription , qui fist connoistre son nom & son âge. Elle a laissé à Sa Sainteté un Christ de marbre de la main de Bernini , & fait d'autres legs à l'Empereur , au Roy Tres-Chrestien , au Roy Catholique , à l'Electeur de Brandebourg , & à quelques Cardinaux. Elle a aussi

fait plusieurs dispositions en faveur de la Marquise Capponi, du Marquis del Monte, & de la Famille de l'un & de l'autre. Il y a encore divers legs pour les principaux Officiers de sa Maison, & par une clause speciale, elle a exempté tous ceux qui l'ont servie de rendre aucun compte. Comme vous entendez parfaitement l'Italien, & que son Testament a esté fait en cette Langue, je vous en envoie une Copie, afin que vous n'ignoriez rien de ce qu'il contient.





CHRISTINA ALEXANDRA

Dei gratia , Suecorum ,
Gothorum , Vandalorum-
que Regina.

Noi in virtù del presente nostro Diploma facciamo noto , che ritrovandoci Noi aggravata da tale indisposizione , che potrebbe abbreviarci la vita , habbiamo voluto , mentre siamo , per gratia di Dio , sana di mente , pensar seriamente alla salute dell' anima nostra , e disporre dell' nostre facoltà , sì come di piena nostra potestà da Dio solo concessaci , ne disponiamo mediante il presente nostro nuncupativo testamento nel modo , e forma , che segue.

Primieramente, havendoci il sig-

Iddio chiamata alla luce della vera Fede , ch'è quella , che professa la Santa Madre Chiesa Cattolica Apostolica Romana , & havendoci data gratia , e virtù non solo di poter professarla à tanto nostro costo , mà anco di perseverare costantemente in essa , mal grado di tutte le contraddittioni , che l'Inferno hà saputo suscitarci , protestiamo con una intiera rassegnatione alla divina volontà di voler morire nel grembo della medesima Santa Chiesa , credendo fermamente che fuori di lei non vi sia salute , dolendoci pero con la più vera contritione del cuore di tutti li peccati da Noi commessi dall' uso della ragione sino all' ultimo respiro , e detestandoli come offese fatte al S. Iddio humilmente lo supplichiamo del plenario perdono , sperandolo dalla sua infinita miseri-

54 MERCURE

*cordia , si come dalla medesima
 habbiamo riceuto innumerabili
 beneficii , dè quali ringratiamo
 S. D. Maesta , con supplicarla à
 perdonarci la nostra ingratitudine.
 Rancommandiamo l' Anima nostra à
 Dio nostro Creatore, e Redētorc alla
 B. Vergine Maria, nostra Avocata, al
 nostro Angelocustode, à San Michel
 Arcangelo , & à tutti li santi del
 Cielo , acciò la proteggino, e l'aiu-
 tino nel punto della morte , afffinche
 sia fatta degna della vita eterna.*

*Seguita la nostra morte , voglia-
 mo , che dal nostro Erede siano fatte
 celebrare ventimila Messe di Re-
 quiem per l'anima nostra. Item
 vogliamo , che dal nostre Erede
 siano erette , & institute tre Ca-
 pellanie, ciascheduna col peso d'une
 Messa quotidiana perpetua per
 l'anima nostra nella Basilica di S.
 Pietro de Roma , sotto l'invocatione*

ad arbitrio del nostre Erede, al quale ne riserviamo il ius patronato, ad arbitrio dell' Erede fare elemosine à poveri in quella somma di denaro, ch' egli giudicava conveniente. Il nostro cadavere vogliamo, che sia vestito di bianco, e che sia sepolito nella Chiesa della Rotonda di Roma, ò in altra ad arbitrio del nostro Erede senza esposizione del nostro cadavere, proibendo ogni pompa funebre, ed ogn' altra simile vanità. L'Epitaphio sia una semplice lapide con questa pura Inscrittione.

D. O. M.

VIXIT CHRISTINA
Anno Salutis....

Ne vogliamo niente di più, ne di meno. item vogliamo, che dal

C 4

nostro Erede si paghino tutti di nostri debiti, se ve ne saranno. Item vogliamo, che dia lo scorrucio, e la quarantena à tutta la nostra corte proportionatamente secondo l'uso della corte Romana, dispiacendoci che lo stato nostro non ci permetta di lasciarle di vantaggio. Item lasciamo al Papa regnante in segno della veneratione, e della stima, che Noi gli habbiamo come Vicario di Giesu Christo in terra, il Salvatore del Bernini; all' Imperatore, al Rè di Francia, al Rè di Spagna, alli Signori Cardinali nostri amici, & all' Eletore di Brandeburgo un legato per ciascheduno in conformità dell' ordine datone da Noi al nostro Erede. Alla Marchese Ottavia Capponi oltre alle sue provisioni in vita lasciamo ottomila scudi Romani di sopradote; al Pupo della medesima lasciamo cento scudi.

l'anno sino alli diece anni inclusive, & alla sua Pupa Cristina lasciamo la provisione della Zia defonta sintanto che sia maritata, ò monacata. A Portia Guistiniani per l'assiduità, e diligenza singulare, con cui hà assistito al nostro servitio, lasciamo la provisione in vita, e vogliamo, che le sia cresciuta tanto quanto à quella della sudeta Marchese Capponi, e dopo di lei vada la sua provisione al Conte Giustiniani suo Fratello in vita; al Marchese Gio: Matitia del Monte lasciamo tutto quello, che habbiamo donato al fu Marchese suo padre, & in oltre vogliamo, che gli siano pagati diece mila scudi Romani per una volta tantum, oltre la pensione assegnata al Marchesino suo figlio, ello dispensiamo dal render conto. Item vogliamo, che dal nostro Erede si paghino à Monsr. Gantini, al

Comte d'Aribert , all' Abbate Cappellari , al Canonico D. Stephano de Marchii , al Zaldenbrad Signorio Suetese , à Romolo Spetioli , à D. Francesco Cameli , al Cap. Francesco Landini , à Pietr' Antonio Bandiera , ad Alezio Spalla , & alla sua Moglie , à Maria , e Giulia Desdate , le solite loro provvisioni loro vita durante , à Christina Alessandra Schiavetta lasciamo la provvisione , e la Dote , che hanno havuta le altre nostre schiave ; al Conte di Vagno , oltre la provvisione , che ha di Sancta Brigida , lasciamo cinquecento scudi annui , se si porterà bene ; Alla Marchese Ottavia Capponi , & à Portia Giustiniani lasciamo li nostri abiti , biancherie , & altre galanterie che tengono in loro custodia , e le dispensiamo dal render conto . A Pietr' Antonio Bandiera oltre la provvisione in vita

lasciamo tutto quello , che spetta alla nostra Stillaria , tanto d'oro, argenti , rami , ferri, quanto d'ogn' altra cosa appartenente alla sua professione, dispensandolo dal render conto. Dispensiamo parimente il Canonico D. Stephano de Marchis , nostro Maestro di casa , dal render conto della sua amministrazione , della quale ci dichiaramo pienamente sodis fatta , e facciamo in virtù di questa nostra disposizione ampla quittance a tutti li suddetti della loro amministrazione. Comandiamo alli nostri Secretarii , che consegnino al nostro Erede tutte le scritture spettanti alli nostri dritti , pretensioni , & interessi pecuniarii , e che abbruggino ogn' altra sorte di scritture , che terranno nelle loro segretarie. Lasciamo al nostro Erede tutti li crediti , che Noi habbiamo con la Corona di Sueda.

tia, e con qualsivian nostro Ministro, o altra persona, secondo le notizie, che ne haverà dalle nostre scritture. Item vogliamo, che il nostro Erede sodiffaccia alli legati, et altre disposizioni, che Noi habbiamo fatte per via de' nostri Brevetti, volendo, che si habbiano per espressi nel presente Diploma.

Instituimo nostro Erede universalissimo con le sudette conditioni & obblighi, il Sigi. Cardinale Decio AZzolini, al quale per le sue incomparabili qualità, e per meriti proprii, e per quelli, che ha acquistati con Noi nel corso di tanti anni, dobbiamo questa dimostrazione d'affetto, di stima, e di gratitudine. Per nostro Esecutore testamentario instituimo il Papa regnante, confidando, che haverà la bontà d'accettar volentieri questa nostra disposizione. Finalmente raccomandiamo

diamo con tutto l'animo alla pro-
 tetteione del Papa , del Ré di Fran-
 cia , e del Ré di Spagna , & a
 quella del nostro Erede la nostra fa-
 miglia , & particolarmente le no-
 stre povere Donne ; e questo voglia-
 mo , che sia il nostro Testamento, o
 ultima volonta , quale vogliamo,
 che vaglia per ragione di Testa-
 mento nuncupativo detto di ragione
 civile senza scritti, e se per questa
 ragione non valesse , vogliamo , che
 vaglia per ragione di Codicillo, o
 se per questa ragione non valesse,
 vogliamo che vaglia per ragione di
 Donatione causa mortis , e di qua-
 lunque altra ultima volontà , cas-
 sando & annullando ogni, e qualun-
 que altro Testamento da Noi fatto
 sino al presente giorno per gl' atti di
 qualunque Notaro , e con qualsiva-
 glia parole , e clausole , e derogato-
 rie di derogatorie , volendo , che

62 M E R C V R E

questo ultimo solamente vaglia, & habbia il suo effetto, e la sua executione non solo nel modo sudetto, mà in ogn' altro migliore. In fede di che habbiamo segnato il presente nostro Diploma con nostra Real ferma, e fatto lo munire col nostro Sigillo Regio. Dato in Roma primo Marzo 1689.

C R I S T I N A A L E S S A N D R A .

Quoy que par ce Testament la Reyne Christine de Suede eust ordonné qu'elle seroit enterrée sans aucune pompe, le Pape n'a pas laissé de luy faire faire de Obseques proportionnées à la grandeur de son rang. Elle avoit choisi sa sepulture à la Rotonde, anciennement le Pantheon, où sont enterrez plusieurs grands hommes qui ont excellé dans

les Arts, du nombre desquels est Raphaël, & son Corps y fut porté dans un de ses Carrosses le 21. d'Avril, après avoir esté exposé dans la Chambre de l'Audiance depuis le 19. jour de sa mort.. Ce Carrosse estoit couvert de drap violet, & onze autres le suivoient drapés de noir. Tous les Estafiers marchaient devant teste nuë. Ils estoient vestus de deuil, & avoient chacun un flambeau à la main. Le 23. on mit le Corps sur un lit de parade, couvert d'un drap de brocard d'or, où il demeura exposé, revestu d'un habit blanc, avec le Manteau Royal, le Sceptre à la main, & la Couronne à la teste. La Messe fut chantée par la Musique de la Chapelle

en presence du Sacré College ;
& de la Maison du Pape ,
& le soir du mesme jour ; on
transporta le Corps à l'Eglise
de Saint Pierre. Toute la
Ville de Rome accourut pour
voir cette lugubre ceremo-
nie. Les Communautéz & les
Confrairies marchaient deux
à deux , chacun un flambeau
à la main , & precedoient les
Estafiers , & les autres moin-
dres Officiers de la Maison de
cette Princesse. Ensuite venoit
le Corps. Les coins du drap
estoit soutenus par les Gen-
tilshommes de la Chambre ,
& les Prelats les suivoient en
Cavalcade. Vingt Cardinaux
assisterent à cette Procession ,
ainsi que tout le Clergé des
Basiliques & des Parroisses..
Après que l'on eut fait les

prieres ordinaires , on l'in-
huma dans la mesme Eglise ,
où l'on tient que Sa Sainteté
a resolu de faire dresser un
Mausolée. Cette Illustre
Reyne est morte dans son
Palais de la Longare qui estoit
fort magnifique , & où il y
avoit de tres-grands Appar-
temens richement meublez
& ornez des plus beaux Ta-
bleaux de l'Europe. Ils é-
toient tous de la main des
meilleurs Peintres des der-
niers Siecles. Outre une tres-
bonne Bibliotheque , dans la-
quelle estoient quantité de
Manuscrits , & entre autres
celuy de *Pyrro Ligorio*, de l'*Ar-
chitecture* , & celuy de *Stephanus
de Urbibus* , noté de la main
de Lucas Holstenius , elle
avoit un Cabinet rempli de

Medailles les plus rares d'Agates & de pierres precieuses, avec des Statuës & plusieurs autres curiositez, dont elle avoit apporté une partie de Suede. Le reste avoit esté achepté à Rome, où elle dépensoit tous les ans près de quatre cens mille livres qu'elle avoit de revenu, ce qui accommodoit fort la Ville. Ainsi l'on peut dire que cette mort, celle du Connestable Colonne, & la sortie de Mr le Marquis de Lavardin, y feront souffrir le Peuple, qui tiroit des avantages considerables de la grande dépense que faisoient ces trois personnes. Cette Reyne, pour mieux vivre avec l'éclat d'une si auguste dignité, ne sortoit de son Palais que quatre ou cinq

fois l'année, mais c'estoit toujours avec un grand appareil. Toute sa suite, jusqu'à son Cocher, alloit teste nuë. Elle a esté particulièrement recommandable pour les belles connoissances qu'elle a tâché d'acquérir dès ses plus tendres années. L'amour qu'elle avoit pour les belles Lettres l'engagea à faire venir à la Cour de Suede les plus sçavans hommes de son temps, à qui elle fit de grandes liberalitez. Mr l'Abbé Huet, nommé à l'Evesché de Soissons, si connu par sa profonde érudition, fut de ce nombre. Elle nâquit en 1626. de Gustave Adolfe, Roy de Suede; & de Marie Eleonor, Fille de Jean Sigismond, Electeur de Brandebourg. Vous sçavez que Gu-

stave Adolfe a esté un des plus grands hommes de son temps. Charles son Pere , qui s'estoit fait Roy de Suede , avoit pris un soin particulier de le faire élever dans l'exercice des armes & dans l'étude des Lettres , & sa mort arrivée en 1611. le laissa heritier de la Couronne à l'âge de dix huit ans. Les Protestans d'Allemagne s'allierent avec luy sous pretexte de Religion , & ce fut ce qui donna lieu aux grandes Conquestes qui le rendirent redoutable à toute l'Europe. Les Rois de Danemarc & de Pologne & le Grand Duc de Moscovie l'ayant attaqué en mesme temps , ne firent que travailler pour sa gloire. Il fit quitter la Livonie au Roy de

Pologne , & prit Riga qui en est la Capitale , & les deux autres furent obligez de faire avec luy un Traité de Paix. Il passa la mer en 1630. & vint donner du secours à la Ville de Stralsond dans le Duché de Pomeranie. Les Imperiaux l'avoient assiegée. Il les attaqua ensuite dans le mesme Duché , dans le Mekelbourg , & ailleurs , & la victoire le suivit par tout. Il conquit en moins de trois ans les deux tiers de l'Allemagne , depuis la Vistule jusqu'au Danube & au Rhin ; & enfin après plusieurs ravages faits dans le Palatinat , dans la Baviere , & dans quelques autres Provinces , ayant donné la Bataille contre Valstein à Lutzen , Ville d'Allemagne en

la Misnie , dans le voisinage de Leipzig , Il y fut tué de deux coup de pistolet le 16. Novembre 1632. dans sa quarantième année. Christine , sa Fille , luy succeda , & fut reconnue Reine l'année suivante sous la tutelle des cinq grands Officiers du Royaume. Elle en fit une abdication volontaire en 1654. en faveur de son Cousin Charles-Gustave , Fils de Jean Casimir , Duc de Deux-ponts , de la Maison des Palatins du Rhin , & de Catherine de Suede , Sœur de Gustave-Adolfe. Ce Charles - Gustave mourut en 1660. & laissa un Fils qui regne aujourd'huy sous le nom de Charles XI. La Reine Christine ayant abdiqué , fit profession de la

Religion Catholique le 3. de Novembre 1655, & alla à Rome en 1666. où elle retourna deux ans après pour y établir sa résidence. Elle vint en France dans la mesme année 1656. & témoigna ne se plaire pas dans la conversation des Femmes, dont la maniere de s'habiller luy sembla trop incōmode. Elle est cause qu'elles se sont servies de Juste-aucorps qu'elles portent encore aujourd'huy à la Chasse. Cette mode fit naistre celle des Vestes pour les Dames ; mais ces Vestes ne leur couvroient pas la gorge. La Reine Christine a paru avec grande pompe dans toutes les Cours où elle a passé, & on a vû un fort grand nombre d'Ouvrages à sa gloire. Il est certain que

son genie estoit extraordinai-
 re. Le Pape luy a toujours
 donné de grandes marques
 d'estime. La grace qu'il avoit
 accordée à ceux de sa Mai-
 son , qui estoient bannis , ou
 que l'on avoit condamnez à
 d'autres peines , ne s'est éten-
 duë que sur sept ou huit per-
 sonnes ; les autres se sont reti-
 rez n'estant point compris
 dans ce pardon. Un Envoyé
 de Brandebourg a demandé
 au nom du Roy de Suede , les
 Pierreries , les Tapisseries &
 les Tableaux que cette Reine
 n'emporta hors du Royaume
 lors qu'elle en sortit , qu'à
 condition qu'ils seroient ren-
 dus après sa mort. Le mesme
 Envoyé a demandé au nom
 de l'Electeur de Brandebourg
 son Maistre , la restitution de
 la

la Dot de Marie- Eleonor sa Mere. Elle estoit Fille , comme je l'ay dit , de Iean Sigismond , Electeur de Brandebourg , & Tante du feu Electeur Frederic-Guillaume.

Le mois d'Avril a esté fatal aux Personnes d'un haut rang. Ce fut le 4. de ce mesme mois que mourut l'Archiduchesse Marie- Anne-Iosephe , Sœur del'Empereur. Elle estoit Fille de l'Empereur Ferdinand I I I. qui épousa en premieres Noces Marie-Anne d'Espagne , Fille de Phillippes III. dont il eut Leopold , aujourd'huy Empereur, né le 19. Juin 1640. & Marie - Anne , Mere de Charles I I. Roy d'Espagne. Il épousa en secondes Noces Marie Leopoldine , Fille de l'Archiduc Leopold , qui

Juin 1689.

D

mourut en 1649. après avoir mis au monde Ferdinand-Charles - Joseph , Archiduc d'Autriche , mort à Lints le 17. Janvier 1664. & en 1661. il prit une troisième alliance avec Eleonor de Gonzague , Fille de Charles Duc de Mantoue, dont entre autres Enfans il eut Eleonor Marie , Veuve de Michel Koribut Vviesnovviski , Roy de Pologne , mariée presentement avec le Prince Charles de Lorraine , & Marie-Anne- Joseph , née en 1654. dont je vous apprens la mort. Elle épousa en 1678. Jean Guillaume- Joseph- Ignace de Neubourg , Prince Electoral Palatin , Duc de Juliers , Fils de Philippes- Guillaume , Duc de Neubourg , & d'Elizabeth - Amalie de Hesse-

Darmstat. Il n'est point venu d'Enfans de ce Mariage.

Vous avez déjà veu quelques Lettres en monosyllables. On avoit creu que ce nouveau genre d'écrire n'estoit pas propre à une matiere de galanterie, parce que les mots de tendresse, d'amour & de passion n'y peuvent entrer & cependant ce qui suit vous fera voir qu'avec de l'esprit il n'y a rien dont on ne vienne aisément à bout.

A L'AIMABLE IRIS,

JE ne dors ny la nuit, ny le jour je
ne say ce que c'est: je croy que c'est
un mal, qui vient de ce que je vous
vis, il y a huit jours, au bout du
Cours qui est le long des bords du
Clain, dont les eaux & les flots

D 2

*font un doux bruit. Prés de là il y
a un beau lieu plein de fleurs , où
le vent rend l'air fort frais ; là le
chant de ceux dont les corps sont
tous les jours dans les airs, fait-
dans un bois qui n'en est pas loin,
un tres-doux son , qui se joint au
bruit de ces eaux ; en un mot les
jeux & les ris s'y font voir. C'est
là que l'on vous voit bien des fois
le jour , sur tout vers le soir , &
dans ces beaux jours du mois de
May. C'est dans ce lieu où je me
vis pris par des nœuds & sous des
fers , dont le poids me fut bien doux
& qui m'ont mis sous vos loix. Dés
ce temps-là mon cœur fit des vœux
si purs & si forts que je n'ay des
soins que pour vous ; mais ce n'est
pas à tort , car vous voir , c'est voir
tout ce qu'on peut voir de beau. Il
sort de vos grands yeux bleus des
traits si vifs & si doux que mon*

cœur en est tout de feu , & que
 quand je le sens , ie ne sçay ce que
 je suis , ny ce que je fais ; je vais ,
 je cours en tous lieux. Non , non on
 ne peut voir ce teint si frais & de
 lys , ce front , vos dents si bien
 dans leur lieu , vos mains , vos bras ,
 en un mot ce port , cet air si gay ,
 qu'on ne soit pris par tant de dons ,
 dont le Ciel vous a fait part. C'est
 ce qui fait que quand j'ay le bien
 de vous voir , mon cœur se rend , &
 il n'en peut plus. Oüy , il en for-
 cent fois le jour des , ha ! je me
 meurs. Mais ce qui rend mon mal
 plus grand , c'est qu'en vous ie ne
 vois rien que de dur & de fier pour
 moy ; pour moy , dis ie , qui ne vis
 que pour vous , qui n'ay un cœur
 que pour vous , & qui ne fais des
 vœux que pour vous. Dieux ! quel
 sort est le mien ? Peut on rien voir
 de si dur ? On dit que le mal dont ie

*me plains si fort , est un mal que
fait un Dieu dont le nom n'est pas si
court que les mots dont ie me sers ;
mais quel que soit ce Dieu , il est
tres-vray qu'il fait , qu'il y a dans
moy un ie ne sçay quoy pour vous
qui se sent mieux qu'il ne se dit.
En un mot mon cœur est tout à vous.
Et ie vous suis. x. x. x.*

**Aux bords du Clain le neuf
du mois de May.**

**Vous venez de voir une
Lettre en Prose d'un caractère
particulier ; en voicy une au-
tre en Vers qui a esté leuë icy
avec assez de plaisir pour me
faire croire qu'elle vous diver-
tira. Vous connoistrez par son
titre de quoy il s'agit.**





CONSOLATION

A Madame la Marquise de ...
sur un Fils; unique qui luy
est échappé pour se mettre
dans le Service.

N'Est-il pas temps enfin que
vostre douleur cesse?

Doit-elle incessamment durer?
Faut-il toujours gemir & soupirer,
Et par quelques revers que le des-
stin nous blesse,

La raison, la vertu venant nous
éclairer

Et secourir nostre foiblesse,
Ne doivent-elles pas toutes deux
operer.

Le prompt renvoy de la tristesse,
Inutile & facheuse hostesse.

D 4

*Qui de chez nous trop tost ne peut
se retirer ?*



*Cependant qu'est-ce donc ? Vn pere
qu'on enterre ,*

*Vn Epoux expirant, font-ils vostre
douleur ?*

*Car, à voir combien elle serre
Vostre bon & sensible cœur ,*

*On croit qu'il est frappé du plus rude
malheur*

*Dont avec toute sa rigueur
Le Ciel puisse accabler une ame sur
la terre.*

*† C'est un Fils party pour la guerre;
Mais vous craignez pour luy; les
hazards, son ardeur
Jettent dans vostre esprit une af-
fligante peur.*



*Pourquoy de ces pensers qui rendent
l'humeur noire*

*Vous fatiguer ainsi l'esprit & la
memoire ?*

Pourquoy plutôt ne penser pas
 Que ce Fils marchant sur les pas
 Que ses nobles Ayeux luy tracent
 dans l'histoire

Pourra cueïllir comme eux, sans nul
 sinistre cas,

Vne riche moisson de Lauriers & de
 gloire?

Mais c'est un Fils unique, hélas !



J'entens, voilà le point & la raison
 touchante

Qui vous accable & vous tour-
 mente.

Dieux, il ne faut qu'un malheur,
 dites-vous,

Sur ce que peut le sort nous préparer
 de coups,

Doit-on avoir l'ame si prévoyante?

Il ne faut à chacun de nous

Qu'un malheur, & c'est fait de
 tous.

Mais quoy, faut-il toujours trembler
 dans son attente ?



*Sans vous tourmenter vainement,
Car que sert un esprit dolent, mé-
lancolique ?*

*Appliquez-vous uniquement
A faire que ce Fils d'où vient vô-
tre tourment ,*

Ne soit plus vôtre Fils unique.

*Faites-luy-moy bien promptemēt
Cinq ou six Freres seulement.*

*A quoy que vôtre soin s'applique
Pour luy marquer vôtre ressen-
ti-
ment ,*

*Et faire voir combien sa conduite
vous pique ,*

*Vous ne sçauriez trouver plus de
contentement*

*Qu'au moyen que je vous indique.
Vite donc , travaillez à le mettre
en pratique ,*

*Et l'Epoux revenu , n'y perdez un
moment.*

*Pour se vanger d'un Fils c'est un
party charmant ,*



*Vous l'alliez marier, & voyant qu'il
préfere*

*Le Service au plaisir de faire
De petits poupons, faites-en
De vostre chef, sans bruit & sans
cancan,*

*Et lors qu'il ose ainsi refuser d'estre
Pere,*

*Soyez vous - mesme à nouveaux
frais maman.*

Ce conseil est fort salutaire.



*Je vous parle de bonne foy ;
Et si dans le dessein qu'icy je vous
propose*

*Vous me jugez de quelque employ
Me faire de feste je n'ose,*

Mais vous sçavez assez, je croy,

Que si par bonheur je connoy

*Qu'en grande ou qu'en petite
chose,*

Vous pourriez-vous servir de moy,

D 6

*Mon penchant ne veut pas que je
demeure coy.*

*Dans l'extrême douleur sur tout où
je vous voy ;*

*Et pour vous en ôter la cause ,
Belle Marquise, hélas ! de quoy
Ne serois-je pas prest à me faire une
loy ?*

Je vous envoie un Printemps plaintif. Il est assez ordinaire à ceux à qui l'amour n'est pas favorable , de voir à regret que les beaux jours renouvellent. Je ne sçay de qui sont les paroles , je sçay seulement que l'Air est de Mr Normandeau , Organiste du College de Navarre.

AIR NOUVEAU.

CEssez, beaux iours, cessez,
Zephire,
Cessez de revenir deormais en ces
lieux.

L'Obiet dont les aimables yeux
Sont les Auteurs de mon cruel
martire,
Vous bannit du seiour le plus deli-
cieux.

C'est en vain que pour vous des
long-temps je soupire,
Vos charmes luy sont odieux.

Cessez beaux iours, cessez, Ze-
phire,
Cessez de revenir deormais en ces
lieux.

La rigueur qui fait que j'expire
Feroit de vous les iours les plus
affreux.

Ben cœur est un rocher qui jamais ne
respire

Que la glace & l'horreur d'un hiver rigoureux.

Ah n'est-ce pas assez vous dire?

Cessez beaux iours, cessez, Zephire,

Cessez de revenir désormais en ces lieux.

Monfieur le Duc de Savoye a fait un Voyage à Nice, où il n'avoit point encore esté, & l'on peut dire que ce Voyage s'est fait avec une dépense magnifique. Il y arriva accompagné de toute la Cour, le Lundy 18. Avril sur les cinq heures du soir, & ne voulut point que la Noblesse & les Officiers de la Ville vinssent au devant de luy pour des raisons qu'il se reserva de faire connoître aux Echevins. Si tost qu'il fut à la veuë

de Nice, le Canon commen-
ça à tirer, & tira trois fois au
nombre de soixante & quinze
pieces. La Citadelle tira aussi
ensuite tout son Canon jus-
ques à trois fois. Il y eut une
si grande foule de Peuple
dans toutes les ruës, que l'on
avoit peine à y passer, pour
le concours extraordinaire de
toutes sortes de personnes
accouruës de tous costez. La
Ville marqua sa joye par des
Illuminations qui furent fai-
tes trois fois, & pendant les-
quelles le Canon recommen-
ça à se faire entendre. Deux
cens Pescheurs qui avoient été
à la rencontre de son Altesse
Royale, vêtus en Mariniers,
& portant un Etendard où
estoit ses armes, amenèrent
un Bateau les deux premiers

soirs devant son Palais , & ils y mirent le feu. Ils vouloient faire la mesme chose le troisieme soir , mais on les en empescha à cause de la trop grande chaleur , & de l'incommode fumée qui en venoit. Nice est une Ville de Provence avec titre de Comté. Elle est située dans une Campagne tres - fertile , au pied des Alpes , & au bord de la Mer , entre la Riviere du Var , & Ville-franche qui est le Port. Elle fut d'abord une Colonie des Marseillois , & après avoir esté soumise aux Romains , aux Rois de Bourgogne , & aux Comtes de Provence , elle a passé sous la Domination des Ducs de Savoye. Ce fut du temps d'Amedée VII. qui n'estoit

alors que Comte de Savoye ,
Amedée VIII. son Fils en
ayant esté le premier Duc,
Le Château de cette Ville est
tres fort : & ne put estre pris
lorſque la Ville fut prise par
l'armée du Roy François I.
L'Amphitheatre , les Inſcrip-
tions , & d'autres reſtes que
l'on y voit , prouvent ſon an-
tiquité. Elle n'eſt pourtant
devenueſſe conſiderable , que
depuis qu'elle s'eſt augmen-
tée ſur les ruines de Cemele
qui eſtoit la Capitale , & le
Siege du Gouverneur des Al-
pes maritimes , & qui fut rui-
née par les Gots & les Van-
dales dans le ſixième ſiecle ,
ſelon quelques-uns , & ſelon
les autres , par les Lombards
ou les Sarraſins dans le ſeptié-
me ou huitième ſiecle. Le

Siege de l'Evesché fut ensuite transferé à Nice , qui n'étoit qu'un Bourg tandis que Cemele estoit une Ville florissante. Monsieur le Duc de Savoye alla se promener sur la mer le lendemain de son arrivée & le Canon de la Ville tira ainsi que celui de la Citadelle, lors qu'il s'embarqua & qu'il débarqua. Le 20. il prit le mesme divertissement avec Madame la Duchesse Royale , accompagnée de toutes les Dames & des Cavaliers de la Cour. On ne rentra dans la Ville qu'à une heure de nuit , & l'on trouva les Echevins à la porte qui attendoient avec un grand nombre de flambeaux. Il ne s'est depuis passé aucun jour , que Son Altesse Royale n'ait esté

se promener au bord de la mer , mais sans vouloir que l'on tirast davantage le Canon , quoy que les Sindics le fissent tenir tout prest. Le 21. ces Sindics & les Officiers de la Ville firent present à ce Prince de huit cens pistoles de Savoyes , en pieces de cinq pistoles , dans une bourse de satin blanc brodée d'or , ou d'un costé estoit un Aigle sur un roc , armes de la Ville , & de l'autre un Citronnier qui portoit des fruits , dont on voyoit quelques-uns en maturité avec ces mots , *non uno omnia partu*. C'est l'usage de Savoye de faire des presens en argent la premiere fois que les Souverains vont en quelque Ville de leur domination. On presenta aussi à

Madame la Duchesse Royale cinq cens pistoles de Savoye en une piece de vingt cinq pistoles , en une de quinze en trois de dix , & le reste en pieces de cinq pistoles , dans une bourse aussi de satin blanc , où d'un costé estoit un pescher fleury avec ce paroles , *de cortice gemma*. Le 22. la Ville fit porter à leurs Alteſſes Royales un magnifique present de deux caisses rouges , longues environ d'une aune & un quart , larges d'une demi-aune , & hautes d'un tiers. Elles étoient divisées en trois étages. Dans le premier il y avoit diverses essences & pommades ; dans le second , des gands de chien & de chamois de différentes couleurs & senteurs ; & dans le troisiéme des poudres de sen-

teur & des savonnettes pour les mains. Sur ces caisses étoient les armes de son Altesse Royale & celles de France en broderie d'or d'un demy-pié de hauteur meslée d'Aigles , le tout d'une délicatesse & d'un travail admirable. Ce nouveau present fut accompagné de plusieurs autres caisses, sçavoir de trois assez grandes pleines de cire; d'une autre pleine de sucre raffiné à Nice , & aussi bonque celui de Venise; de huit autres de vin rouge le plus délicat de tout le Pays; de quatre , de Verdée de Florence; de six d'un vinaigre tres-exquis; & de quatre , pleines d'eau d'une nouvelle composition, & d'un prix considerable. Outre ces caisses, il y avoit un grand panier d'huîtres , cinq

grandes corbeilles de gros citrons , une caisse d'oranges de Portugal ; une autre de citrons aussi de Portugal ; une caisse de limes, quatre corbeilles de pois verts ; deux corbeilles de diverses fleurs ; quatre petits Figuiers plantez dans des vases & portant des Figues qui commençoient à estre meures ; une cassette Rouge d'essences les plus precieuses , un baril de muscat avec un autre pareil de vin blanc , & un autre de vin rouge , le tout du crû du Pays. Son Altesse Royale fut tres satisfaite ; & témoigna prendre grand plaisir à se laisser approcher par les Pescheurs & les Payfans auxquels Elle presentoit sa main à baiser. Ce fut aussi un sujet de joye à ce Prince ,

de voir tant de marques d'une affection sincere dans ce Peuple qui s'empressoit à estre tous les jours sur son passage , & qui ne cessoit de crier *Vive son Altesse Royale* La Semaine suivante , Monsieur le Duc de Savoye alla vers l'emboucheure du fleuve Var , pour entendre le grand bruit qu'il fait lors qu'il entre dans la Mer. Mr le Vice-legat d'Avignon vint de Cernobbio où il demeure en la Maison du Comte de Gubernatis, pour luy faire compliment. Mr le Prince de Monaco vint aussi rendre visite. Il fut receu comme Duc & Pair de France , & en cette qualité il demeura couvert.

En vous parlant la derniere fois de la mort de Mr Bruant

des Carrieres , Maître des Comptes ; Seigneur de Barangeville, & de la Riviere, cy-devant Resident pour le Roy à Liege , je remis à ce mois-cy à vous entretenir de plusieurs choses qui se sont passées dans le temps de son employ. Comme elles font voir l'esprit des Peuples de ce Pays-là , qui ne sçauroit demeurer longtemps dans une mesme situation , je ne doute point que la connoissance particuliere qu'elles, vous en donneront , ne vous tienne lieu d'une nouvelle agreable , dans l'estat où se trouvent aujourd'huy les affaires de l'Europe. Il y a plus , & vous le verrez dans la suite de cet Article. Le Pays de Liege est un petit Etat environné de toutes parts des

Places

Places de France & d'Espagne, & de celle des Provinces Unies & des Etats de Juliers. Quoy que l'Evesque de Liege soit Seigneur spirituel & temporel de tout ce Pays, les Etats ne laissent pas d'avoir beaucoup de pouvoir. Ils sont composez du Corps Ecclesiastique ; qui consiste au seul Chapitre de la Cathedrale de S. Lambert, dont les Chanoines font preuve de seize quartiers ce qui fait que l'Evesque leur Prince les traite ordinairement de *Nobles tres-chers & bien-aimés Confreres*. Le second Corps de cet Estat est celuy de la Noblesse, & le troisième celuy qui est appelé le Tiers-Etat: Le Conseil d'Estat, nommé communement la Regence, est composé de

Juin 1689. E

quelques Chanoines de la Cathédrale, choisis par le Prince à la volonté & ce Conseil est perpétuel. Il y a outre cela de Consuls qui jugent des causes civiles & criminelles, & les Magistrats ou Bourgmestres qu'on crée tous les ans le jour de S. Jacques, & qui ne connoist que de la Police de la Ville, comme ce Pays est enclavé entre quatre Puissances qui se font souvent la guerre, Liege est un pont à chacune pour aller à ses Ennemis, un passage pour leur retraite, un magasin pour leur subsistance, & enfin un dehors & un poste avancé pour leurs Estats. Cette situation est extrêmement importante à tous ces divers Voisins, & il n'y a que par la seule Neutralité que ce

Pays se peut exempter de devenir le Theatre de la guerre. Le feu Electeur de Cologne, Evêque & Prince de Liege, protesta toujours qu'il vouloit se conserver dans cette neutralité avec tous les Rois , Princes , & Potentats ses voisins, & sur tout avec la France. Le Roy ayant resolu de punir l'ingratitude des Hollandois , & l'insolence avec laquelle ces Republiquains traitoient tous les Souverains de l'Europe , leur declara la guerre en 1672. Sa Majesté estant obligée pour aller à eux de faire passer une partie de ses Troupes sur le Pays de Liege , & de rechercher l'amitié du Prince & des Etats , eut besoin d'avoir pour cela un homme habile & intelligent , qui connût parfaite-



ment le genie des Habitans de la Capitale, qui est une grande Ville, remplie d'une populace de toutes Nations, qui fait une grande Communauté, composée de trente-deux Metiers. Tous ces divers Corps ont beaucoup de prérogatives & de privileges qui les rendent insolens, mal intentionnez pour les Etrangers, envieux & seditieux. De si farouches esprits devant faire de la peine, il falloit un homme qui eust les qualitez propres à les ménager. On eut recours au Prince & à son Conseil pour en avoir un, & on jeta les yeux sur Mr Bruant des Carrieres, Sujet de Sa Majesté, qu'une maladie populaire avoit obligé de se retirer depuis quelque-temps à Dinan, & qui retour-

na à Liege , où il établit aussitôt par ordre du Roy & du Conseil du Prince de Liege , un Bureau de relais, de Postes, de diligences , & de contributions. C'estoit comme le centre où se devoient réunir toutes les correspondances qui regardoient les affaires de Sa Majesté en 1671. tant à l'égard de l'Empire que des Couronnes du Nord , ce qui luy donnoit de grandes lumières pour servir utilement. Sa commission principale estoit de veiller sur les actions des Etats voisins , & d'en donner des avis certains au Roy & à ses Ministres. Il employoit en mesme temps tous ses soins à tenir le Prince & les Etats de Liege fidèlement attachez à la Couronne

de France. L'application qu'il avoit à tout , luy fit découvrir heureusement les cabales que le fameux Baron de Lifola entretenoit avec quelques membres du Chapitre , qui voulant implorer le secours de l'Empereur , avoient député à la Diette & à Vienne , à l'insceu de Son Altesse Electorale , leur Prince. Il penetra de plus les projets que les Ennemis avoient formez , de s'emparer de la Ville & Citadelle de Liege , de s'introduire dans les Postes & Châteaux du pays le long des Rivières d'Ourt , de Vesc , & mesme dans la Ban - lieuë , & jusques aux portes de la Capitale , dans le dessein de s'en rendre maîtres par l'intelligence qu'ils avoient dans le

Chapitre. Cette connoissance déconcerta tellement les conseils des Espagnols & des Hollandois , qu'ils ne trouverent point de meilleur & de plus prompt expedient pour le succès de leur entreprise , que de se défaire de Mr Bruant , Ministre de France. Dans ce dessein ils subornerent un Caporal des Gardes du Prince d'Orange , & l'envoyerent en casaque de toille bleuë devant son logis pour y servir d'Espion , & tacher d'executer leur pernicieux dessein. Ils firent d'ailleurs tout ce qu'il leur fut possible pour l'intimider par la canaille assemblée , & par de grosses & furieuses menaces de gens de la lie du Peuple , attroupez aux environs du lieu où il demeuroit , & enfin ils

prirent une dernière résolution d'attenter à sa vie. Ils employèrent pour une action si detestable un Soldat de la Compagnie des Grenadiers du Capitaine du Mont, engagé dans le service du Prince d'Orange, nommé Veribeule, en luy promettant pour récompense une Compagnie d'Infanterie. Ce Soldat qui fut surpris déguisé & vestu de bleu, avoit entrepris de l'enlever mort ou vif, & c'est ce qui demeure constant par les Interrogatoires qui luy furent faits le 11. Avril 1671. Peu de jours auparavant Mr de Strasbourg luy avoit donné avis de Bonn, qu'on machinoit quelque chose à Liege contre sa personne. Il luy conseilloit de changer de quartier, & d'a-

voir toujours une bonne garde dans son voisinage , mais Mr des Carrieres ne jugea pas à propos d'en user ainsi , de peur de marquer de la foiblesse dans une occasion où il estoit necessaire de faire voir de la fermeté pour le service du Roy son Maistre. Il envoya plusieurs Depesches à la Cour pour donner avis à Sa Majesté & à ses Ministres de tout ce qui se passoit à Liege en 1674. & le Roy estant bien informé de toutes les conspirations qui se faisoient contre la personne de son Resident , en fit des plaintes aux Magistrats de la Ville. Voicy la réponse qu'ils luy firent.

E S

SIRE,

Par celle que Vostre Majesté nous a fait l'honneur de nous envoyer, datée du 22. du courant, laquelle nous avons receüe avec toute sorte de respect & de soumission, ayant reconnu que sur les informations, à Elle données par Mr des Carrieres, son Resident en cette Ville, de quelque entreprise contre sa personne, la volonté de vostre Majesté seroit qu'il fust icy en une entiere seureté, nous venons par celle-cy assseurer Vostre Majesté de nos intentions toutes conformes, & que depuis que nous sommes entrez dans l'administration, nous n'avons rien laissé en arriere pour le garentir de toute insulte, & luy procurer la seureté qui luy est due. Aussi à la premiere nouvelle de la derniere conspiration qui se tramoit contre

*luy, (Ce mot de dernière est une
 preuve qu'il y avoit eu d'autres
 conspirations.) nous avons fait
 saisir & emprisonner quelques Ac-
 cusez , auxquels on fait le procès
 dans les formes ordinaires à futur.
 Nous assurons encor Vostre Majesté
 que nous y continuerons tous nos soins,
 & que nous tiendrons une telle con-
 duite pour son assurance , que nous
 esperons que Vostre Majesté en sera
 entierement satisfaite , la priant
 cependant tres humblement de nous
 continuer l'honneur de ses bien-
 veillances & bontez Royales ,
 puis que nous sommes tres-assure-
 ment ,*

SIRE.

De V. M.

*Tres-humbles & tres-obéissans
 Serviteurs les Bourg-mestres &
 Conseil de la Cité de Liege.*

Le 30. Septembre 1674.

E 6

Par Ordonnance de Mesdits Seigneurs. *Du S A R C K.*

On a aussi de bons Memoires des discours publics & des Harangues que Mr des Carrieres a prononcées avec force & fermeté dans le Chapitre de la Cathedrale , ou au Conseil Privé ; c'est à dire , à ceux qui gouvernent. Il ne parle point des autres Ecrits & des Remontrances , dont les unes ont esté données au public , & les autres sont demeurées parmi ses papiers. Ce qu'il y a de fort remarquable , c'est qu'en beaucoup de rencontres , on se remettoit à sa prudence pour agir comme il le croyoit le plus à propos. La plus considerable de ses actions a esté d'avoir décon-

vert ce que projettoit le Cardinal de Bade , qui n'estoit à Liege que pour faire reussir le dessein de la Triple alliance concerté à la Haye en 1672. entre les Ministres de l'Empereur & des autres Princes. Il se formoit un grand party dans la Ville de Liege , dont on devoit s'emparer , ainsi que des postes principaux du Pays. Le Baron de Lifola , Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Imperiale , vint en personne à Liege en 1674. pour jeter les fondemens de ce grand dessein. Le Cardinal de Bade s'y rendit ensuite sur la fin de la même année , accompagné de quantité de gens de guerre & d'Officiers , qui posoient & relevoient la garde à sa

porte comme on auroit fait pour un Souverain dans ses Etats. Mr des Carrieres s'étant apperceu des cabales que ce Cardinal formoit dans le Chapitre , & de la division qu'il semoit dans le Conseil & parmi les principaux Bourgeois pour les faire soulever contre leur Prince legitime , observa si bien tous ses pas & toutes ses actions , qu'ayant eu avis qu'il faisoit un grand magasin de Marchandises de contrebande , qu'il pretendoit faire passer en Allemagne avec son bagage , il en informa M. le Comte d'Estrades , Gouverneur pour le Roy à Mastric. Ce Gouverneur fit mettre aussi - tost plusieurs Partis en campagne pour se saisir du bagage de cette

Eminence , parmi lequel on trouva tous ses Memoires & Instructions qui firent connoître le veritable sujet de son sejour à Liege pendant les mois de Janvier , Fevrier & Mars de l'année 1675. ce qui alloit à renverser tout l'Etat , & à changer le Gouvernement tant au spirituel qu'au temporel. Cette heureuse découverte fut un effet de la vigilance du Resident de Sa Majesté à Liege mais la plus importante de toutes ses negociations fut la dexterité avec laquelle il tourna l'esprit du Baron de Vierse qui commandoit pour son Altesse Electorale dans la Citadelle de Liege. Il le menagea si bien qu'il le fit résoudre à recevoir le secours que le Roy

luy offroit pour conserver à son Maistre la Neutralité que luy vouloit oster l'Empereur. Après qu'il luy eut fortement représenté que les sollicitations & les prieres armées s'écoutoient plus volontiers que celles qui ne sont soutenues que du foible appui des considerations honnestes & civiles ; ce Commandant fit sa declaration publique par quelques volées de Canon sur la Ville , ce qui ne se passa pas sans quelque émotion du Peuple qu'échauffoit la presence du Cardinal , de la maison duquel les Chefs de la sedition sortirent , criant dans les Places publiques , *Aux armes , vive l'Empereur.* Mr des Carrieres , pour tenir les choses dans l'estat avantageux où

elles estoient , alla de la Citadelle à Mastric , solliciter du secours , & toutes les choses nécessaires pour munir la Place. Il envoya un Trompette aux Magistrats de Liege , pour leur faire entendre qu'on n'en vouloit point à la Ville , & que l'on estoit bien éloigné de songer à rompre la neutralité , puis qu'il y avoit laissé sa Femme & ses Enfans , qui estoient des gages assurez de ce qu'il leur avoit fait esperer de la part du Roy , mais qu'il falloit faire sortir de leur Ville les principaux Seditieux , & fixer leur demeure en des lieux certains pour y vivre en Bourgeois neutres. Les Magistrats luy envoyèrent des Députez à Mastric , & firent faire des Complimens à Mr le Comte

d'Estrade, les assurant l'un & l'autre qu'ils satisferoient à leur devoir. La Place estant bien munie d'hommes , de vivres & de munitions de toutes sortes , les Ennemis se trouverent deceus de leurs esperances , & le Cardinal sortit de la Ville remply de confusion. Le Roy fit sçavoir à son Resident qu'il estoit du service de Sa Majesté qu'il retournaist à Liege quand il pourroit , & qu'il se logeast sous la garde de la Citadelle. Le Commandant luy mit sentinelle & Corps de garde , & Mr des Carrieres receut aussitost pouvoir de la Cour pour publier les Instructions , Lettres , Papiers & Chifres du Cardinal de Bade , & les faire reconnoistre juridiquement

par ceux qui y avoient interest. En mesme temps il fit dresser un Procès verbal avec ce titre ; *Voyage de Mr le Cardinal de Bade , & son sejour à Liege.* Toute cette expedition fut d'un grand éclat , & le bruit s'en répandit chez tous les Voisins , Amis & Ennemis. Les Ambassadeurs , les Envoyez , les Agens & Residens de Sa Majesté dans toutes les Cours de l'Europe , en firent des complimens à Mr des Carrieres ; & luy donnerent les éloges que meritoit une action si ferme & si vigoureuse.

Voicy les premieres pages du Procès verbal dont je viens de vous parler. Je vous les envoie dans le stile où il a esté dressé. Il s'agit d'une

affaire passée, & cependant il n'y a rien qui doive estre plus de saison aujourd'huy que le recit de cette intrigue , puis qu'elle fait voir que dès ce temps-là , la Maison d'Autriche avoit resolu de se rendre maistresse du spirituel & du temporel de l'Evesché de Liege , de disposer de l'Electorat de Cologne , & de mettre la Cour de Rome dans ses interests, en passant, pour venir à bout de ses desseins, par dessus toutes les regles du droit & de la justice , ce qui sert de condamnation contre eux dans l'affaire de Mr le Cardinal de Furstemberg. Tout ce qu'on a fait contre luy n'est qu'une chicane de la Cour de Rome, & de la Maison d'Autriche. On vouloit estre

maistre de ces deux Evêchez
dès le temps qu'on n'avoit
point de pretexte pour se
plaindre de Mr de Furstem-
berg , & qu'il n'y pretendoit
pas , & l'on a continué dans la
mesme resolution , lors qu'il
s'est vû en estat d'en estre
pourvû , & qu'il l'a esté legi-
timement, C'est un fait con-
stant , c'est une intrigue de
la Maison d'Autriche com-
mencée il y a vingt ans. Elle
veut disposer absolument de
l'Electorat de Cologne & de
l'Evêché de Liege ; elle a
mis Rome dans ses interests ,
& ces deux Puissances reso-
lûes de pousser leur violence
contre un Prince legitime-
ment pourvû , ont allumé la
guerre qui coûte déjà tant de
sang , & la perte de tant de

Villes, qui a ruiné la Religion Catholique en Angleterre , & qui l'aboliroit dans toute l'Europe , si le Roy de France n'estoit pas assez puissant pour s'opposer à tous les Princes que Rome & Vienne ont faite armer contre luy , sans avoir égard à la Religion , puis que ces deux Puissances se sont liguées avec des Protestans , pour combattre les Troupes de France qui sont toutes Catholiques. Ce qui suit justifiera tout ce que j'ay dit touchant le procédé violent & obstiné de la Maison d'Autriche à l'égard de l'autorité qu'elle a pretendu , & qu'elle pretend encore usurper sur l'Electorat de Cologne , & sur l'Evesché de Liege. Voicy ce que porte le Procès ver-

bla , auquel on a joint des Copies de tous les Papiers dont on y parle.

*Le Voyage de M. le Cardinal de Bade à Liege n'a pas esté un mystere ; on en sçavoit la fin avant qu'il fust party de son Abbaye de Fulden pour s'y rendre. On sçavoit qu'il y estoit venu par resultat consistorial de la Maison d'Austriche pour s'y faire élire Coadjuteur , du consentement , si on pouvoit , de Son Altesse l'Evesque & Prince de Liege, sinon de s'y pousser & intrure dans l'administration par toutes voyes. On sçavoit mesme qu'il ne bor-
noit pas sa pretension au seul Evêché de Liege , & que les projets estoient faits aussi pour l'Electorat & Archevesché de Cologne , & qu'on devoit commencer par la Coadjutorerie de Liege , comme un*

*chemin seur pour parvenir à celle de Cologne. On n'ignoroit pas les voyes que ce Cardinal avoit tenuës pour s'acquérir l'idoneité; & la premiere capacité de parvenir à celle de Liege, on veut dire, la maniere dont il s'estoit fait Chanoine. On luy avoit veu obtenir sans fondement à Rome un per obitum, du Canoniat de M. d'Allamont, Evesque de Gand, mort à Madrid, dont la collation & disposition appartenoit à M. l'Evesque & Prince de Liege, qui l'avoit aussi conféré au Fils du Comte de Berloz, Gouverneur d'Ingolstad. On avoit remarqué que M. le Cardinal de Bade ne pouvant pas estre admis à faire une Residence, en vertu d'un titre de cette qualité, & sur un Canoniat litigieux, & bien moins établir la qualité essentielle pour parvenir à la chose où il buttoit; & qui pressoit selon
les*

les interests de la Maison d'Autriche, avoit pratiqué ; ou pour parler plus juste, emprunté une autre Prebende dans l'Eglise de Liege, sçavoir celle de l'Archidiacre Bokholz, Frere du Grand Commandeur de ce nom, qu'on avoit fait pratiquer par le Grand Prieur de son Ordre, pour disposer son Frere à luy resigner la sienne, & rendre ce service à la Maison d'Autriche, & qui le fit faire en effet, mais à condition de la luy rendre ou une autre à sa disposition, ce qui a esté fort bien executé, comme on le justifie par une Lettre dudit Sr. Cardinal de Bade écrite audit Sr. Commandeur de Bokholz, par laquelle il luy mande que pour se délivrer des continuelles instances que luy faisoit le Sr. Chanoine de la Margelle, son Neveu, & pour seconder ses souhaits (ce sont ses termes) il luy

Juin 1689.

F

envoie un instrument en blanc, qui estoit sa démission de la Prebende litigieuse, pour la remplir du nom de qui il luy plairoit, laquelle procuration on dit avoir esté remplie par ledit Sr Commandeur de Bokholz du nom du Sr Rocoꝝ, son Gentilhomme, que l'on ajoute l'avoir déjà permutée avec le Sieur Mean, contre sa Dignité d'Escolastre, & une Prebende de Tongre. On n'avoit pas mesme negligé d'observer l'empressement de Monsieur le Cardinal de Bade, à se faire admettre à pouvoir faire sa residence contre le Statut du Chapitre, qui ordonne que les nouveaux Pourvus, ne pourront estre admis à faire leur residence qu'après deux ans, & que pour passer par dessus cette loy commune, il avoit fallu employer le nom & l'autorité de l'Empereur pour s'en

faire relever & dispenser. On sçavoit que les factions & les intrigues avoient esté disposées pour cela , tant à Cologne , qu'à Liege , par le Baron de Plitterdorff, Ministre du dit Sieur Cardinal de Bade , sur les Plans qui en avoient esté faits , & les dispositions qui en avoient esté établies par le feu Baron de Lisola. On avoit veu de bons Memoires qui avoient esté interceptez plus de six semaines avant l'arrivée de ce Cardinal à Liege , qu'on fit voir dès lors aux principaux de la Ville qui s'en souviendront bien, lesquels Memoires établissoient par distinction la faction qui devoit servir à Liege , & celle qui devoit agir à Cologne , pour faire réüssir l'un & l'autre de ces desseins. La faction de Liege devoit estre conduite par le Sieur Harenne, Chanoine de S.

Jean de Liege , Domestique de M. le Nonce de Cologne , que ce Nonce luy devoit donner , & qu'il luy a donné en effet , comme propre à faire à Liege les negociations necessaires & sans suspicion. D'autres des plus considerables de Liege y avoient leurs emplois , les uns de principal mobile , d'autres des personnes assurees & necessaires selon leurs caracteres & qualitez , quoy que peut-estre plus selon la destination & l'inclination de ceux qui avoient fait ces intrigues & dressé ces Memoires , que par l'engagement des personnes nommées. Les instrumens choisis pour la faction de Cologne , estoient le Comte de Manderscheid , Doyen ; le Vicair General ; le Docteur Gerner , Chanoine de Cologne ; le Baron de Deuring ; le Docteur Bjlstin. Il y avoit mesme des Demoiselles de Reuschemberg ; &

d'autres du Monastere de Sainte Marie in Capitolio , qui estoient employées dans cette intrigue. Les Conventicules s'en renoyent chēz le Prieur des Carmes Déchaussēz de Cologne , où presidoit le Baron de Phitterdorff , qui en estoit le Chef. On avoit bien à Liege des avis de Rome que l'on y sollicitoit ardemment des Brefs ad Capitulum , pour l'obliger sous des pretextes de nécessité de Guerre , & de non-residence de Son Altesse Electorale, de proceder à l'Electiō d'un Conducteur , etiam invito Episcopo. L'Ambassadeur de France en ladite Cour , avoit informé le Roy son Maistre des poursuites que Mr. le Cardinal de Bade y faisoit , non seulement pour l'Evesché de Liege, mais pour celui de Strasbourg ; & tous ces avis & memoires dont on n'avoit pas toutes les preuves,

avoient bien préparés les esprits, & on se tenoit sur ses gardes à Liege, mais Dieu a permis que la conduite que Mr le Cardinal de Bade y a tenuë, non seulement ait fourny toutes les preuves de ces desseins de Coadjutorerie, mais ait fait découvrir dans ses papiers qui ont esté pris & portez à Mastric avec son bagage, pour avoir esté trouvé farcy de marchandises de contrebande, des misteres & des choses horribles, que les Ennemis de la France pre-
paroient à la Ville & Pays de Liege pour le spirituel & le temporel. Ce n'est pas d'aujourd'huy que la Maison d'Autriche regarde le Pays de Liege comme l'objet de son sacrifice, ou pour sa grandeur, ou pour sa conservation. On en a veu l'esprit autät que la resolution, par le Memoire que le feu Baron de Lisola & le Chevalier de Campric en donnerët aux Etats de Hollande dès le 8. Octo-

bre 1672. qui a esté imprimé & donné au Public lors que ledit Sr Baron estoit à Liège, & y agissoit pour le faire déclarer, par lequel Memoire ces Ministres de l'Empereur n'hésiterent point de dire & de déclarer dès lors audits Etats de Hollande, qu'il estoit du bien de la cause commune de s'emparer des Postes du Pays de Liège; que les dispositions en estoient belles, & les pretextes specieux, puis qu'on avoit engagé le Chapitre & les Etats du Pays à reclamer la Protection de l'Empereur contre l'oppression des François; que l'on avoit pratiqué un grand party dans la Ville, que tout y estoit bien disposé, & qu'il ne falloit qu'une Armée qui se presentast devant Liège; pour y faire reüssir les desseins communs. Mais si le Baron de Lisola avoit simplement ébauché des

projets , Mr le Cardinal du bade les a voulu achever, & a passé plus avant ; car il ne s'est point considéré , pourveu que servant d'instrument à faire reüssir les desseins de la Maison d'Autriche pour l'invasion de la Ville , Citadelle , & Pays de Liege , il profita quoquo modo du spirituel, & parvint à l'Evesché de Liege , ou par Conjurorerie du consentement de l'Evesque , ou dans l'administration malgré luy. Il n'y a rien qu'il n'ait tenté pour cela. Nous avons les preuves dans ses papiers, qu'il a agi à Liege en consequence d'une resolution de l'Empereur de pourvoir à l'Eglise de Liege , quasi vacasset Ecclesia , & Imperatori ius competeret , & s'est sur cette base qu'il a travaillé. Nous y avons des preuves par deux Lettres , l'une du Sieur de Harenne du

30. Septembre, & l'autre du Sieur de Ruyte, son Agent à Rome, du 6. Octobre 1674. & par consequent de trois mois avant qu'il fust arrivé à Liege, qui parlent formellement de la Coadjutorerie de Liege pour luy, des dispositions qu'il y trouveroit, & qui exhortent le Baron de Plitterdorff son Ministre, à qui elles sont écrites, de travailler par son sçavoir à faire obtenir le consentement de Son Altesse Electorale. Nous y avons les pieces & les preuves de ses pratiques & menées dans Liege, pour y parvenir par toutes sortes de voyes, ses Lettres à l'Empereur, & celles dudit Baron de Plitterdorff, son Ministre, par lesquelles ils le sollicitent d'exécuter les résolutions par luy prises, de pourvoir à l'Evêché de Liege, pour la seureté de la Maison Auguste, & pour la conservation des Pais.

bas du Roy Catholique, de remettre les choses comme du temps des Empereurs Charles-Quint & Matthias, & luy font entendre que Mrs du Chapitre de Liege sont disposés à faire tout ce qu'il plaira à l'Empereur; qu'ils les ont gagez, ou la pluspart, & qu'on pourra contraindre par l'apprehension des armes ceux qui n'y voudront pas consentir, que l'on peut faire disposer ledit Sr Electeur par ses Traitez & prendre pour cela les avis du Comte de Zinzendorff & du Chancelier de la Cour, ad dandum consensum Capitulo, cum conditione sine quâ non, & que s'il ne le vouloit pas donner, on pourroit prier le Pape de l'admonester de le faire, cum præcepto, & si bien induire le Cardinal Altieri, qu'il y pust porter Sa Sainteté, avec déclaration qu'Elle

Seroit obligée de disposer & de pourvoir d'office à l'Eglise s'il ne le faisoit, & qu'il y en avoit des exemples à Liege. M. le Cardinal de Bade auroit peine à faire voir ces exemples. Nous avons encore des preuves dans ses papiers que luy & son ministre ont écrit à l'Empereur, & l'ont prié d'envoyer à cet effet au Chapitre de Liege des Lettres monitoriales, & un écrit de sa main à M. Fischer, son Envoyé à Cologne, pour représenter toutes choses nécessaires de sa part. Sur quoy nous dirons en passant, que nous ne sçavons pas comment M. le Cardinal de Bade, & ceux qui l'ont engagé à cette poursuite, l'entendent, car toute sa conduite produit de soy une indignité pour l'Evesché, mesme en une vacance libre, car elle a esté une poursuite d'un Benefice d'un homme vivant.

Et c'est le cas , ou bien il n'en fait jamais , de captanda morte , en forte qu'en une vacance libre il ne pourroit pas mesme y pretendre, mais il est Cardinal , Et sçait son fait. Nous en avons d'autres , qu'il falloit obliger le Pays de Liege , de se soumettre entierement à la protection de l'Empereur , Et d'abandonner la Neutralité , s'assurer de la Ville Et Citadelle de Liege Et autres Places , se défaire du Ministre de France , Et par un nouveau Gouvernement y établir la haute autorité de l'Empereur. Nous en avons qui parlent d'un Regent Temporel dans Liege , Et qui portent qu'il y en a déjà eu des exemples , Et une infinité d'autres , qui insinuent toujours qu'il faut s'emparer de la Ville Et Citadelle de Liege. Nous avons parmy ces Papiers des Lettres de ce Cardinal à Mon-

seigneur de Chavagnac, & les réponses de celui-cy touchant les contributions par luy demandées au Clergé de Liege. Les soins que cette Eminence a pris pour l'exemption du Clergé seroient sans doute dignes de son caractère, car on n'a rien vu de plus zélé, mais il a paru par ses Lettres que ce zèle avoit peu de rapport aux sollicitations de Monsieur le Cardinal de Bade, pour s'emparer de la Ville & Citadelle de Liege, où le Clergé qu'il témoignoît vouloir servir, a la moitié du bien. Nous avons ses Lettres & les preuves dans ses papiers, qu'encore qu'il se fust engagé par Lettre expresse auprès de Monsieur le Comte d'Esstrades, Gouverneur de Nassau, en luy demandant ses premiers passeports, sans que personne l'obligeast de le faire, qu'il ne venait à Liege que pour y faire simplement sa re-

*sidence de Chanoine sans se vouloir
mescer d'aucune affaire , il y a
commencé son sejour par écrire &
protester à l'Empereur (& a pris
Dieu a témoin de cette verité) qu'il
n'y estoit venu faire sa residence
que pour son service , & celui de
l'Auguste Maison ; luy a rendu &
fait rendre compte par son Mini-
stre de tout ce qui se passoit à Liege,
s'y est fait un Negotiateur general
pour la guerre & pour l'intrigue , a
pratiqué à Liege d'y faire rom-
pre commerce & communication
avec Mastric , en a rendu compte
à l'Empereur comme d'un moyen
de faire tomber la Place d'elle-
mesme sans frais & sans Siege , a
entretenu correspondance avec les
Espagnols , & particulièrement
avec M. le Prince de Nassau ,
Gouverneur de Limbourg , laquelle
a esté si intime & si particuliere,*

Qu'on a trouvé une Lettre de ccluy-
 cy, par laquelle il se plaint audit
 Sr Cardinal, que les Officiers Im-
 periaux ne tiennent pas assez bon-
 ne correspondance avec luy, &
 qu'on menage trop la Noblesse de
 Liege; qu'il faut s'emparer des
 Places fortes du Pays pour la senre-
 zé des quartiers, & penser à la
 Citadelle; & enfin M. le Cardinal
 de Bade a fait à Liege un lieu d'as-
 semblée de sa Maison, comme tous
 le monde l'a sceu & veu. Il s'est
 meslé du Traité du Château de
 Huy, & a eu toute la part en celui
 des six mille écus par mois que la
 Ville a payez audit sieur de Charva-
 gnac, & tout de mesme en celui du
 Clergé, jusques a paroistre par les-
 dites Lettres, de s'estre chargé de
 quatre mille escus dudit Clergé pour
 ledit sieur de Charvagnac. Quant à
 ce qui s'est passé dans la Maison de

Monsieur le Cardinal de Bade jusqu'au jour de son départ pour Liege, depuis que Sa Majesté tres-Chrestienne a donné secours au Baron de Vierset, pour maintenir la Citadelle & la Ville de Liege dans leur Neutralité que l'Empereur leur estoit & à tout le Païs de Liege par son écrit du 12. Janvier 1675. qu'il avoit fait remettre à Son Altesse Electorale par le Comte Forbenius, j'aime mieux le laisser mediter à ceux qui ont veu & sçeu ce qui s'est passé chez luy, parce que j'ay trop de respect pour son caractère, sa dignité & sa personne pour le vouloir entreprendre. Comme Monsieur le Cardinal de Bade a desavoué ces papiers, ce qu'il a fait avec beaucoup de raison; qu'il a soutenu qu'il n'y en avoit point de considerable parmi son bagage, & s'est expliqué à tous ceux qui luy en ont

parlé, ou que luy-mesme en a entretenus, que c'estoient des suppositions & des calomnies; & que d'ailleurs il y a des gens à Liege qui n'ont pas paru persuadez que cela pust estre, parce qu'il ne devoit pas estre, & ont même passé jusqu'à dire que c'estoient des pretextes, pour autoriser la vente de son bagage, & donner couleur à ce qui s'est passé pour la Citadelle, il a esté juge à propos d'apporter de la forme à rendre ces papiers & toutes ces veritez publiques, & on ne le pouvoit faire plus autentiquement, qu'en faisant porter les Originiaux à Liege dans la Citadelle, & qu'en faisant prier par le Resident de France Mrs du Chapitre, du Conseil Privé de Son Altesse Electorale, & Bourgmestres & Magistrats, de vouloir envoyer les voir par quelques-uns de leurs Corps qui pussent leur fai-

re rapport de ce qu'ils y auront vu de leurs propres yeux , & de ce qu'on leur preparoit à Liege, ce qui ayant esté fait , même à l'égard de quelques Particuliers , pour reconnoître leurs Lettres & celles de leurs parens, tous lesdits papiers furent mis en ordre.

Vous voyez par là , Madame , que les pieces justificatives accompagnent ce procès verbal. Je vous en parleray le mois prochain , & vous en enverray même quelques-unes , afin que vous soyez entierement convaincuë , que ce qui se passe aujourd'huy au Pays de Liege , & dans l'Electorat de Cologne , n'est qu'une suite des desseins que la Maison d'Autriche a conçus depuis vingt ans.

S'il est mal-aisé de n'aimer pas ce qu'on trouve aimable ; il n'est pas moins difficile de renoncer à aimer quand on croit le devoir faire , & les sentimens d'indifference qu'on s'imagine avoir pris pour se dégager , sont quelquefois des sentimens déguisez qui ont d'autant plus de violence , qu'ils ont esté longtemps retenus par le dépit qui les à fait naistre. L'avanture dont vous allez lire les particularitez en pourra servir de preuve. Un Gentilhomme d'un veritable merite , & d'une naissance assez distinguée pour avoir pris le nom de Marquis sans qu'on pust dire qu'il l'eust usurpé , estant un jour allé entendre un concert où il fut mené

par un Amy, trouva dans la Maison où il se faisoit, une jeune Demoiselle dont la beauté luy parut piquante. Elle estoit blonde, avoit les traits assez reguliers, le teint d'un éclat qui surprenoit, & une douceur toute charmante répandue sur son visage. Il fit si bien qu'il se plaça auprès d'elle, & tandis que tout le monde prestoit l'oreille avec soin aux belles Voix dont le concert estoit composé, il eut les yeux toujours attachez sur cette aimable personne. Les paroles qu'on chanta luy donnerent lieu de l'entretenir. Il en tira dequoy la flater sur son mérite, & s'il la mit dans quelque embarras à force de luy donner des louanges, il ne laissa pas de

s'appercevoir qu'elle avoit l'esprit aisé , & que le silence qu'elle gardoit quelquefois estoit un effet de sa modestie; Il ne sortit point de l'Assemblée sans avoir appris qui elle estoit. Il fût que sa qualité répondoit à son mérite , & qu'ayant perdu son Pere & sa Mere dans son plus bas âge, elle demeuroid chez une Tante qui s'estoit chargée de sa conduite. Comme il l'avoit trouvée toute aimable, l'envie de la voir avec quelque liberté luy fit chercher accès auprès de la Tante , & vous jugez bien qu'ayant de l'esprit & du sçavoir faire , il n'eut pas de peine à y réussir , Dans les premiers soins qu'il s'attacha à luy rendre , son unique veuë fut le plaisir

d'un amusement honneste qui l'occupa pendant quelques heures. Il dit force douceurs à la Belle; se préparant au triomphe d'attendrir un jeune cœur. Ce ne luy fut pas une chose aisée. Elle s'accoustuma à l'entendre, sans qu'aucun sentiment particulier luy fist découvrir qu'elle fust touchée, & cette espèce d'indifference blessant le Marquis, qui estoit fier naturellement, il ne put souffrir sans beaucoup de peine qu'elle luy ostast la gloire de luy laisser remarquer en elle un commencement de passion. Ce n'est pas qu'elle n'eust pour luy des honnestetez, dont il eust eu lieu d'estre content, s'il n'eust souhaité que de l'estime, mais ce n'e-

stoient point des honnestetez de distinction , & il regardoit comme une honte , qu'elle attendist son entier hommage pour se declarer, après que par tout ailleurs on l'avoit presque toujours prévenu par des avances. Cependant les manieres de la Belle , de quelque froideur qu'elles luy parussent , ne laisserent pas de l'enflâmer , & mesme on peut dire que ce fut ce qui porta son amour à toute la violence qu'il commença de sentir. Il s'y abandonna malgré luy , & à quelque prix que ce pust estre , il resolut de se donner le plaisir de se faire dire qu'il estoit aimé.. Ses empressemens qu'il redoubla le firent voir le plus amoureux de tous les hommes. Il dit à la Belle les

choses les plus flatteuses , & ne douta point qu'en luy declarant qu'il la vouloit épouser , il ne luy causast toute la joye que luy devoit inspirer une alliance si avantageuse. La Belle reçut cette declaration avec beaucoup de reconnoissance , & après luy avoir marqué en termes fort serieux qu'elle luy étoit sensiblement obligée de l'honneur qu'il luy faisoit , elle ajoûta que dépendant d'une Tante dont les volonteze regloient les siennes , c'estoit à elle qu'il se devoit adresser. Une réponse si peu attendue déplut au Marquis. Il dit à la Belle avec un peu de chagrin , qu'il ne songeoit à se marier que pour vivre heureux ; qu'il ne pouvoit l'estre s'il n'avoit son

cœur

cœur , & que ne voulant le devoir qu'à elle-mesme , il seroit fort inutile de luy faire demander le consentement de ses Parens , tant qu'il la verroit dans cette reserve. Il fit ce qu'il put pour l'en tirer , & ses plus fortes prieres n'obtinent rien de plus favorable pour sa passion , qu'une assurance qu'elle suivroit son devoir sans aucune peine , & qu'aussi-tost que sa Tante auroit parlé , il auroit sujet d'être content. Le Marquis tira de là une consequence qui fit souffrir sa delicateffe. Il s'en expliqua avec la Belle , & luy dit d'un ton de plainte qu'il luy devoit estre bien fâcheux de voir que si sa Tante s'opposoit à son bonheur , elle seroit presté à se degager pour

Juin 1689.

G

la satisfaire. La Belle luy repliqua qu'il se faisoit tort de craindre qu'on n'eust pas pour luy les égards qui estoient dûs & à son merite & à sa naissance, & n'ayant pû l'obliger de se declarer plus précisément, il luy fit connoistre qu'il alloit remettre au temps le succès de ses desseins afin que l'impression que ses services feroient sur son cœur, luy fist tenir d'elle seule ce que son amour ne pouvoit devoir à d'autres. Il continua ses soins qui furent toujours receus d'une maniere assez engageante. L'estat où il se trouvoit avoit quelque chose d'extraordinaire. Il aimoit avec excès, & quoy que la Belle luy fist voir beaucoup d'estime, &

qu'il ne remarquast rien qui luy fist apprehender que sa recherche ne luy fust pas agreable ; il ne pouvoit se résoudre à presser de rien conclurre , parce qu'il ne voyoit pas qu'elle eust pour luy les empressements dont il croyoit que sa passion le rendoit digne. Les choses ayant encore demeuré un peu de temps dans ces mêmes termes , elles changerent de face par un incident qui eut des suites qu'on n'attendoit pas. Le Marquis avoit un Frere qu'on nommoit le Chevalier. Il estoit à Rome depuis trois ou quatre années, & il en revint en ce temps là. Le Marquis qui avoit toujours vescu avec luy dans la plus étroite liaison que l'amitié ait jamais établie entre deux Freres

res, ne manqua pas un peu apres son retour, de l'entretenir de sa Maistresse. Il ne luy parla ny de son esprit, ny de sa beauté, & voulant qu'il en jugeast par luy mesme, il le mena chez cette jeune personne. Le Chevalier qui avoit acquis dans ses Voyages certaines manieres pleines d'agrément qui perfectionnent les heureux talens que l'on a receus de la nature, brilla fort avec la Belle dans une assez longue conversation qui fut aussi vive qu'enjoûée. Il fut touché de ce qu'il connut d'aimable en elle, & son Frere luy ayant demandé son sentiment, il luy en dit mille biens, & ne pouvoit se lasser de luy applaudir sur le choix qu'il avoit fait. Le Marquis ravi d'être approuvé, & ne trouvant

point de plus grand plaisir que d'entendre parler d'elle, engagea le Chevalier à la voir souvent. C'étoient toujours de nouveaux applaudissemens qu'il recevoit sur sa passion, & comme il estoit aisé de voir que le Chevalier luy parloit de bonne foy, & que rien n'enflâme tant que les louanges qu'on entend donner à ce qu'on aime, le Marquis sans y penser prenoit des redoublemens d'amour dont il ne pouvoit démêler toute la force. Il trouvoit que sa Maistresse avoit plus d'esprit de jour en jour, & il ne comprenoit pas qu'il luy estoit inspiré par l'envie de plaire. La Belle ne sçavoit pas elle-même d'où luy venoient de certains je ne sçay quoy qui la rendoient plus charmante, &

qui luy donnoient en tout une vivacité extraordinaire. Elle suivoit un panchant qu'elle ne connoissoit pas, & le Chevalier ne faisant rien qui ne parlât à son avantage, elle abandonnoit son cœur avec plaisir à des sentimens qu'elle n'avoit jamais eus. Elle ne s'apperceut même qu'ils étoient nouveaux pour elle, que lors que le Chevalier passa trois ou quatre jours sans la venir voir avec son Frere. Elle en montra quelque trouble, & l'empressement qu'elle avoit à demander ce qui l'occupoit ailleurs, estoit une marque qu'elle y prenoit interest. Elle estoit moins gaye le reste du jour, & quand le Chevalier revenoit, outre la joye qu'elle laissoit éclater sur son visage, elle luy faisoit de

si obligeans reproches de sa negligence, qu'elle ne pouvoit luy dire plus ouvertement que rien ne lui plaisoit tant que ses visites. Elle ne cachoit rien de tout cela au Marquis, parce qu'agissant naturellement, & n'ayant jamais connu ce que c'estoit que l'Amour, elle estoit bien éloignée de penser qu'il y eust rien dans ses sentimens, dont il luy fallut faire mystere. Cependant comme un Amant veritablement touché a les yeux bien éclairez sur les moindres choses, le Marquis connut bien-tost que Sa Maistresse sentoit pour le Chevalier ce qu'il n'avoit jamais pu luy faire sentir pour luy. Il en eut un depot secret, qui fut soutenu par sa fierté, & au lieu d'y donner ordre

en l'empeschant de le voir il s'en fit accompagner toutes les fois qu'il alla chez elle. Il estoit toujours de bonne humeur , & sans laisser échaper aucun mouvement ny de jalousie , ny de chagrin , il montrait un esprit libre qui auroit trompé les plus clairvoyans. Le Chevalier y fut abusé , & ne crut point que par cette fausse liberté d'esprit , il se menageast celle d'observer ce qui se passoit dans le cœur de sa Maistresse ; mais comme la Belle avoit pour luy une honnesteté qui luy decouvroit des sentimens plus forts que l'estime , & qu'il se feroit senty de grandes dispositions à y répondre sans l'engagement où il la voyoit , il resolut , & pour son-

repos , & pour s'acquitter de ce qu'il devoit à l'amitié du Marquis , de renoncer à une veuë agreable , mais qui pouvoit le mettre en peril d'aller plus loin qu'il ne luy estoit permis. Il avoit déjà cessé de parler si fortement à son Frere du merite de la Belle , de peur que le plaisir d'en dire du bien ne découvrist trop ce qu'il eust voulu pouvoir se déguiser à luy-mesme , & le Marquis , homme attentif à tout remarquer , avoit jugé comme il le devoit de cette reserve. Ainsi quand le Chevalier luy dit qu'il avoit dessein de faire un voyage , il entra d'abord dans le motif qui en estoit cause , & ce que la Belle luy avoit laissé paroistre avec ingenuité de

ses nouveaux sentimens , ne luy permettant point de douter que leurs cœurs ne s'entendissent sans s'estre expliqués , il fit un effort sur luy pour ne montrer aucune foiblesse. Après avoir pris un visage gay , il dit à son Frere qu'il voyoit son embarras que non seulement il aimoit la Belle , mais qu'il avoit dû s'appercevoir qu'il avoit touché son cœur , & que pour n'écouter pas une passion qui luy pouvoit attirer le blâme de s'estre fait son Rival , il se résolvoit à s'éloigner. Là-dessus il l'embrassa , comme luy étant fort obligé des égards honnestes qu'il avoit pour luy , & luy dit ensuite que le plus grand plaisir qu'il luy pouvoit faire

estoit de ne point partir , & de continuer à voir sa Maîtresse. Il ajouta qu'il l'aimoit beaucoup par les belles qualitez qui la rendoient estimable , mais que son amour n'ayant jamais esté assez fort pour luy faire vaincre l'aversion qu'il avoit toujours sentie pour le mariage , il s'étoit tenu dans les seuls termes d'Amant sans avoir osé pousser les choses plus loin , qu'après l'ouverture qu'il luy faisoit , c'estoit à luy à se consulter , & que s'il estoit assez amoureux pour vouloir bien épouser la Belle , il luy cederoit ses pretensions avec d'autant plus de joye , qu'il empêcheroit en l'épousant qu'on ne se plaignist de luy. Ce discours surprit tellement

le Chevalier qu'il en demeura embarrassé. Il répondit que n'ayant rien à se reprocher dans sa conduite, il ne se défendrait point des sentimens qu'on luy vouloit imputer ; qu'il ne desavoüoit pas que l'esprit & la beauté de la personne dont il s'agissoit ne l'eussent rendu sensible, mais que tout ce qu'il sentoit demeurant soumis à sa raison, il n'avoit point à s'expliquer là-dessus ; qu'il consentoit à ne point partir si l'on jugeoit à propos qu'il suspendist son voyage ; mais qu'il seroit inutile de luy demander qu'il fît encore des visites, qu'absolument il n'en rendroit aucune à la Belle que sa fortune ne fust arrestée ; que le Marquis ayant tant de sujet

de l'aimer, pouvoit satisfaire son amour, puis qu'il ne tenoit qu'à luy de se rendre heureux, & que s'il estoit vray qu'il fust assez ennemy du mariage pour estre bien aise de rompre l'engagement qu'il avoit pris avec elle, il pouvoit donner telle parole qu'il luy plairoit en son nom, avec assurance qu'il ne feroit point desavoüé. Le Marquis n'en voulut point sçavoir davantage. Il alla trouver la Belle, & luy dit qu'il estoit temps qu'il connust s'il estoit aimé véritablement. La Belle qui crut qu'il pretendoit encore la faire expliquer, & qui se sentoit moins disposée que jamais à se réjoüir des marques qu'il luy pouvoit donner de sa passion, luy répon-

dit avec beaucoup de froideur, que sa Tante seule pouvoit disposer de ses volontez, comme elle l'en avoit déjà assuré, & qu'il n'estoit pas besoin qu'il la consultast sur ce qu'il avoit à faire. Le dépit qui animoit le Marquis depuis quelque temps le fit passer par dessus l'aigreur de cette réponse. Il repliqua qu'elle n'estoit pas entrée dans ce qu'il avoit voulu luy dire; que s'estant examiné dans les sentimens qu'il avoit pour elle, il s'estoit connu si mal disposé au mariage, que dans la crainte de ne la pas rendre aussi heureuse qu'elle meritoit de l'estre, il la prioit, si elle avoit un peu de bonné pour luy, de vouloir bien recevoir son Frere en sa pla-

ce , & de trouver bon qu'il allast traiter cette affaire avec sa Tante. L'émotion que fit voir la Belle trahit tout le secret de son cœur. Elle ne sceut que répondre , tant la joye l'avoit faisie , & ce ne fut qu'après que le Marquis en continuant à luy parler , luy eut donné le temps de vaincre son trouble , qu'elle luy dit , quoy qu'un peu déconcertée , qu'elle se feroit toujours un sujet de joye de l'obliger , mais qu'elle n'avoit pas lieu de presumer assez d'elle-même pour se flater que le mariage qu'il luy proposoit fust agreable à son Frere. Le Marquis en répondit , & cette assurance mit la Belle dans un estat de plaisir , qui luy fit connoître tout ce que la

mour avoit produit pour le Chevalier. L'entiere certitude qu'il en eut par là , le fit refoudre à ne plus songer à elle , & s'applaudissant de ce dessein comme s'il eust deu la punir & se vanger , parce qu'en effet le party du Chevalier luy estoit bien moins avantageux , il alla trouver la Tante. Elle fut surprise de ce changement , mais il luy parla d'un air si libre , & luy peignit avec tant de force le dégoust presque invincible qu'il avoit du mariage (ce qui l'avoit obligé d'amener son Frere chez sa Niece dont il avoit bien préveu qu'il deviendrait amoureux) qu'elle demeura persuadée qu'il ne disoit rien qui ne fust vray. Elle ne voulut pourtant luy

donner aucune parole ; qu'elle n'eust sceu les sentimens de sa Niece. Elle les avoit déjà pénétrés , & luy reprocha qu'elle perdoit le rang de Marquise pour ne s'estre pas assez possédée, mais c'estoit un jeune cœur surpris par l'amour, sans qu'il se fust fait connoître. La Belle ne put s'empêcher de parler du Chevalier d'une manière fort avantageuse , & sa Tante la vit tellement satisfaite de ce choix, qu'elle y donna son consentement. Le Chevalier résista long temps à ce que son Frere avoit fait pour luy. Il le pria de se mieux examiner, & de craindre qu'un peu de chagrin n'eust part à la résolution qu'il avoit prise ; mais plus il fit voir pour luy d'honnêteté & dessus

plus le Marquis l'assura que rien ne luy pouvoit faire tant de plaisir que son mariage & il luy reïtera ces assurances avec des manieres si ouvertes & d'un esprit si content, qu'il ne laissa plus de scrupule au Chevalier. Il continua de se servir du mesme pretexte, & pour mieux faire paroistre que son cœur étoit entierement libre, il fit dresser le Contrat luy-même, & voulut faire les frais de la noce. Rien ne luy fit peine en tout cela, & il le protesta à tous ses Amis. Cependant on ne fut pas plûtoſt revenu de l'Eglise, où le Mariage venoit d'estre fait, qu'on fut surpris de le voir tomber dans un chagrin extraordinaire. Il dit qu'il se trouvoit mal, & en effet deux heures après, la

fièvre le prit avec une extrême violence. Cet accident troubla fort la joye des Mariez, & leur déplaisir augmenta beaucoup le lendemain, quand le transport au cerveau ne le laissant plus maître de sa raison, fit connoître la vraye cause de son mal. Il dit cent choses touchantes sur ce qu'il n'avoit pû se faire aimer de la Belle, & sur la nécessité où il s'estoit veû de lacer à son Frere. On connut par là qu'il s'estoit fait violence, & que la contrainte qu'il avoit tâché de s'imposer, l'avoit réduit au malheureux estat où il se trouvoit. Il vescu encore trois jours pendant lesquels ses agitations redoublèrent, sans qu'il cessast de parler du desespoir où l'avoit jeté son trop de délicatesse.

En vous parlant la dernière fois du Combat qui s'est donné entre une Escadre des Vaisseaux du Roy , commandée par Mr le Comte de Château-Renault & la Flote d'Angleterre , je vous dis quelque chose de l'accident arrivé au Vaisseau *le Diamant* , que commandoit Mr le Chevalier de Coëtlogon. Comme l'aventure est fort singulière, vous ne serez pas fâchée d'en estre éclaircie. Il y avoit dans la Chambre de ce Commandant un baril de poudre qu'on y avoit mis pour remplir les Bandoulières des Soldats. Le fer d'un boulet de Canon y rencontra malheureusement des pierres à fusil dont il fit sortir du feu. Il prit au Baril , qui bouleversa toute la prouë du Navire. La Dunet-

te qui est un petit Pont au dessus de la poupe , fut enlevée avec sept Gardes Marines & six Soldats , qui apres avoir esté jettez fort haut par la violence de la poudre , tomberent dans la Mer à une portée de pistolet du Navire. Ils furent tous noyez faute de secours, ou brisez de coups , à l'exception de trois des Gardes Marines. On trouva le premier, les reins tous cassez dans la hune d'Arctimon, où il avoit esté enlevé, c'est à dire environ quarante pieds au dessus du Pont où il estoit , lors que le feu prit au baril de poudre. Le second, qui est Mr de Fercourt , Fils d'un Maistre des Requestes , estant tombé dans la Mer , se reprit à un bout de corde , & regagna le Vaisseau. Le troisiéme fut

Mr le Chevalier d'Illieres, Fils de Mr d'Entragues. Après avoir nagé qu'elque temps, il eut le bonheur de rencontrer une planche, par le moyen de laquelle il se soutint deux heures dans l'eau. Il passa entre les deux lignes; & essuya pendant ce temps tout le feu de nos Vaisseaux & de ceux de l'ennemy. Il fit la reveuë de tous, sans qu'il y en eust aucun qui voulust le secourir. Au contraire, s'estant approché d'une Chaloupe, & ayant conjuré les Matelots de le recevoir, ils le chargerent à coups d'aviron, & l'un d'eux luy enfonça presque l'estomach. On croyoit qu'il fust Anglois, à cause qu'on luy voyoit une chevelure blonde. Enfin après que plusieurs Chaloupes luy eu-

rent passé par dessus le corps, lors que l'excès de la lassitude le laissoit sans esperance, il fut receu dans celle de Mr le Chevalier de Rosmadec, & embarqué dans son Vaisseau comme Anglois, sans y estre reconnu d'aucun Officier ny d'aucun Garde Marine. On luy parla cette Langue qu'il n'entendoit pas, & comme il demeura près de trois heures sans rien dire, parce qu'il avoit perdu la connoissance, on pretendoit que ce fust un Heretique qui ne vouloit pas répondre de peur de se convertir. Lors qu'il eut un peu repris ses esprits, il dit son nom, & ce fut une joye universelle dans tout le Navire. Mr le Chevalier de Rosmadec le fit porter

dans sa Chambre , où il fut traité avec tout le soin possible. Le Maistre Chirurgien s'approcha de luy , & lui trouva une blessure à la jambe. On ne la croit pas fort dangereuse. Il l'avoit receuë un peu avant que d'estre enlevé par l'effort des poudres.

J'ay à vous apprendre la justice qui a esté renduë à Madame de la Terriere, que l'on a éluë depuis peu de temps pour estre Superieure du Convent de la Visitation de Sainte Marie de Villefranche , Capitale du Beaujollois. Vous sçavez que cet Ordre est presentement un des plus distinguez que nous ayons , soit par la naissance , soit par le merite des personnes qui le composent. Ces Dames élisent ordinairement

ordinairement leurs Officières la veille de la Feste de l'Ascension, & quoy qu'elles ayent accoustumé de se donner une nouvelle Superieure tous les trois ans, il arrive néanmoins que quand l'une d'elles est une fois parvenuë à cette premiere dignité, elle, la conserve en quelque façon tout le reste de sa vie, puis que dans toutes leurs Maisons il n'y a que deux personnes, ou trois tout au plus, qu'elles choisissent alternativement pour remplir ce poste. Cette coûtume usitée entre elles, avoit empesché jusques icy la Maison de Villefranche de reconnoistre les obligations qu'elle avoit à Madame de la Terriere, en l'élisant pour Superieure. Deux Dames

Juin 1689.

H

fort anciennes & d'une vertu édifiante , exerçoient depuis longtemps cette Charge l'une après l'autre. Il en estoit mort une depuis un an , qui avoit esté des premières Religieuses de ce Monastere lors qu'on l'établit à Villefranche, Cette perte ne pouvoit estre réparée plus avantageusement que par Madame de la Terriere. Elle avoit déjà passé plusieurs fois par toutes les premières Charges de la Maison , & ces deux anciennes Supérieures s'estoient souvent reposées sur ses soins de tout le fardeau de leur Charge. Ainsi on peut dire qu'il ne luy en avoit manqué que le nom , qui vient de luy estre conféré tout d'une voix , avec l'applaudissement de toute la Ville ,

& de la Province. Ce Monastere est un des plus beaux de l'Ordre , & l'un des premiers qu'on ait établis en France. La Communauté est de plus de soixante & dix Religieuses, toutes de nom , de distinction & de merite , sans compter les Pensionnaires qui sont en grand nombre. L'Eglise a pour ornement des peintures tres-exquises , qui sont l'ouvrage d'un Peintre fameux. Lors que la Cour alla à Lyon, le Roy & la Reine Mere logerent dans ce Couvent , & en parlerent avec avantage. Madame de la Terriere dont je vous apprens l'élection , est d'une Maison originaire du Beaujollois , dont je vous ay parlé dans plusieurs de mes Lettres precedentes , &

H 2

qui s'est renduë également considerable dans l'Epée & dans la Robe. Feu Mr de la Terriere , son Pere , est mort Conseiller d'Etat ordinaire.

Vous devez avoir appris la mort de Mr le Chevalier d'Harcourt arrivée le 8. de ce mois C'estoit un Prince fort affable & fort honneste ; il estoit Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem , & Abbé de Royaumont , & avoit esté general des Galeres de la Religion. Je ne doute point que vous ne sçachiez que tous les biens de la Maison d'Harcourt qui a tiré son nom du Bourg d'Harcourt dans le Comté d'Evreux en Normandie , entrerent dans celle de Lorraine en 1554. par le Mariage de Louïse de Rieux,

Comtesse d'Harcourt , avec René de Lorraine Marquis d'Elbeuf , septième Fils de Claude de Lorraine, Duc de Guise. De ce mariage sortit Charles de Lorraine premier du nom, Duc d'Elbeuf, Comte d'Harcourt , de Lislebonne & de Rieux , Pair, grand Ecuyer & grand Veneur de France , Gouverneur de Bourbonnois , qui fut créé Duc d'Elbeuf en 1581. Il épousa Marguerite Chabot , Fille de Leonor , Comte de Charny , Grand Ecuyer de France , & il en eut Charles II. & Henry de Lorraine. Charles II. Duc d'Elbeuf fut marié en 1619. avec Catherine Henriete legitimée de France , Fille du R^{oi} Henry IV. & de Gabrielle d'Estrées , Duchesse de Beau-

fort , & il en eut Charles III. aujourd'huy Duc d'Elbeuf , Pair de France , Gouverneur de Picardie , né en 1620. Henry de Lorraine , Frere puîné de Charles II. Comte d'Harcourt , d'Armagnac & de Briosne , Vicomte de Marsan , Chevalier des Ordres du Roy , Grand Ecuyer de France , a esté un des plus grands Capitaines de son temps. Il mourut subitement en 1666. laissant de Marguerite de Cambout , Veuve d'Antoine l'Age ; Duc de Puylaurent , & Fille de Charles , Baron de Pontchateau , Chevalier des Ordres 'du Roi , & Lieutenant General dans la basse Bretagne , qu'il avoit épousée , en 1639. Louis de Lorraine , Comte d'Armagnac & de Briosne , Grand Ecuyer de

France, Philippes, dit le Chevalier de Lorraine né en 1643. Alfonse Louis, né en 1644. qui est celuy dont je vous ay appris la mort; Raimond Beranger, Abbé de S. Faron de Meaux, & de S. Benoist sur Loire, mort depuis un an ou environ, & Charles Comte de Marfan, né en 1648. Le Roy avec cet air de bonté qui ne le quitte jamais, a donné l'Abbaye de Royaumont qu'avoit M. le Chevalier d'Harcourt à M. l'Abbe d'Armagnac, Fils de M. le Grand. Je vous ay parlé en d'autres occasions de cet Abbé, dont le mérite répond aux avantages qu'il tire de sa naissance.

Voicy les personnes considérables de l'un & de l'autre Sexe,

mortes aussi depuis peu de temps.

Dame Anne de Benard de Rezay Veuve de Messire Pierre de Launay Cathus Marquis d'Onglée , Baron d'Hermet , de Fresmes & de Gerze , Seigneur de Fouillouz. Elle est morte âgée de soixante & seize ans , & estoit demeurée Veuve à vingt , n'ayant esté mariée que six mois. Elle estoit Fille de Pierre de Benard , Seigneur de Rezay , Conseiller au Parlement , & de Marie de Saint Germain , d'une ancienne famille qui a donné un procureur general au Parlement de Paris , & plusieurs Conseillers , Maîtres des Comptes , & Officiers aux Cours Supérieures. Son Grand- Pere Guillaume

de Benard, Seigneur de Rezay, fut receu Conseiller au Parlement sous le regne de Charles IX. Elle avoit deux Freres, l'Ainé Conseiller au Parlement, puis Maistre des Requestes, & à present Conseiller l'Etat, & le second Conseiller Clerc au Parlement, & Chanoine en l'Eglise de Paris. Mr de Benard de Rezay son Neveu, est aujourd'huy President à la premiere Chambre des Requestes du Palais à Paris. Cette Famille de Benard de Rezay porte d'azur à deux faces ondées d'argent au Chef de sables, chargé de trois Cavaliers d'échets d'or, & est alliée à l'ancienne Famille des Viole par le mariage de Jeanne de Benard de Rezay avec feu Mr Viole, Seigneur d'Athis.

H 5

178' M E R C V R E

Président aux Enquestes du
Parlement de Paris Elle est
encore alliée à la Famille des
Perrot , considerable en la
Robe, par le mariage de Marie-
de Benard de Rezay , avec
Cyprien Perrot , Seigneur
de Saint Dic & de Fercourt ,
Conseiller au Parlement , puis
Président aux Enquestes.

Mes̃re André Baron. Mar-
quis d'Erifcey , receu en 1658.
Conseiller au Parlement de
Paris en la Quatrième Cham-
bre des Enquestes. Il est mort
sans avoir laissé aucuns Enfants
de sa Femme , qui est Belle sœur
de Mr le Contrôleur General
le Pelletier. La Famille des
Baron a donné plusieurs Con-
seillers au Parlement de Paris
depuis le regne de Henry III.
que Pierre Baron y fut receu

Conseiller en 1584. Denis Baron y fut aussi receu Conseiller en 1620. Elle est alliée à celle de Pomereux, d'où sont venus divers Officiers dans les Conseils de nos Rois, dans les Armées, Capitaines aux Gardes. Maistres d'Hostel du Roy, Maistres des Requestes, Presidens au Grand Conseil, au Parlement, Maistres des Comptes, & Prevost des Marchands de Paris. Baron porte *d'azur à l'arbre d'or à costé de deux épis de bled posez sur une terrasse d'or.*

Messire Nicolas Pichon. Il avoit esté receu Maistre des Comptes en 1665.

Messire Claude Rabeau, Marquis de Givry. Il estoit Colonel de Dragons, Commandeur de Soissons de l'ordre de Saint

Lazare , & de Nostre Dame
du Mont-Carmel.

Dame Elizabeth Julien. Elle
estoit Veuve de Messire Nico-
las de Lingendes , Maistre or-
dinaire de l'Hostel du Roy, &
son Envoyé en Espagne ; pour
la Negociation du Mariage du
feu Roy avec Anne d'Austri-
che. Feu Mr de Lingendes
avoit épousé en premieres No-
ces Marie d'Abra de Raconis,
d'une ancienne Famille de
Savoye Tante de Charles
François de Raconis, Evêque
de Laval, qui a écrit sur la
Theologie , & sur la Philoso-
phie. De ce mariage est fort
Charles de Lingendes, cy-de-
vant Maistre d'Hostel du Roy,
& à present Sous Doyen des
Chevaliers de l'ancien Ordre
du Roy, sous le titre de Saint

Michel, lequel de Geneviève de la Faye sa Femme, à eu un Fils, & une Fille qui n'est pas mariée. Le Fils est Jean Augustin de Lingendes, Mousquetaire du Roy, puis Lieutenant au Regiment de Tilladet, ensuite Cornette, & à present Capitaine de Cavalerie, qui s'est signalé en plusieurs occasions, particulièrement au Siege de Luxembourg. Jean de Lingendes, Evêque de Mascon, l'un des plus éloquens Predicateurs de son temps, estoit Frere de feu Mr de Lingendes. Il y a eu encor de cette Famille le Pere Claude de Lingendes Jesuite, qui estoit aussi celebre Prédicateur, & dont les Ouvrages sont imprimés. La Famille de Lingendes l'une des plus anciennes du

Bourbonnois , porte d' *en* à
trois glands d'or , & a donné
plusieurs personnes qui se
sont acquis beaucoup de re-
putation dans les Armées.

Messire Jean de Bernage ,
Seigneur de Saint Maurice ,
Vaux-la-Vallée , Chaumont ,
& autres lieux. Il estoit Doyen
Semestre d'hiver du Grand
Conseil , où il avoit esté re-
ceu en 1643. & il a exercé
cette Charge de Conseiller
avec estime pendant quaran-
te - six années. Il avoit épousé
Magdeleine du Voyer d'Ar-
gençon , Fille de René du
Voyer d'Argenson , Comte
de Paumy , Ambassadeur pour
le Roy à Venise , & de ce
mariage est venu Louis de
Bernage , Sr de S. Maurice ,
recu en 1687. Conseiller du

GALANT. 183

Roy en son Grand Conseil ,
 Grand Rapporteur en la
 Chancellerie de France , &
 Conseiller en la Chambre
 Souveraine établie à l'Arse-
 nal pour l'Ordre de S. Lazare. La
 Famille de Bernage est origi-
 naire de Flandre , & porte *facé*
de gueules & d'or de six pieces ,
chaque face de gueules chargée
de cinq sautoirs d'argent , &
elle s'est établie en France
 dans le dernier siècle. Il y
 en a trois branches. De la
 première estoit feu Mr de
 Bernage qui vient de mou-
 rir , & ses deux Freres Jean-
 Baptiste & Pierre de Bernage
 Capucin & Predicateur. Ils
 avoient pour Oncle Jacques
 de Bernage Prieur de Grand-
 mont , Chanoine en l'Eglise
 de Paris , Conseiller & Au-

mônier du Roy Louïs XIII.
 De la seconde Branche est Char-
 les de Bernage Secrétaire du
 Roy & Avocat au Conseil, qui
 est de l'Académie de Ville-
 Franche en Beaujollois, dont la
 Fille avoit épousé feu Mon-
 sieur de Seve Capitaine aux
 Gardes, Frere de Monsieur de
 Seve premier Président au Par-
 lement de Metz, & Fils de feu
 Monsieur de Seve, Conseiller
 au Conseil Royal & Prevost
 des Marchands à Paris. Il y a-
 voit encore de cette seconde
 Branche feu Messire Louïs de
 Bernage Evêque de Grace,
 Jean Baptiste de Bernage Sei-
 gneur de Vaublanc, Capitai-
 ne au Regiment de Picardie, &
 Jean Bernage Sr de Bourbuis-
 son, dont la Fille a épousé M.
 Melin, Doyen des Conseillers

du Chastelet de Paris. De la troisième branche estoit Gilles de Bernage, Seigneur des Bordes, Gentilhomme ordinaire du Roy, dont la Fille a épousé Mr de Hermard, Seigneur de Paron & de Bois la Pierre. Cette Famille est alliée aux le Picart aux le Gras, Seigneurs de Sesseval, & aux Luffon, dont estoit Messire Guillaume Luffon, Premier President en la Cour des Monnoyes, Jeanne de Bernage, grande Tante de tous ceux dont je viens de vous parler, & fille de Louis de Bernage Seigneur de Maurepas & de Jaqueline Chevalier, épousa François le Maçon Seigneur de Bucy, fils de Hugues le Maçon Seigneur de Bucy, Secre-

taire des Commandemens de Mr le Duc d'Anjou & d'Alençon , d'une ancienne Famille de Bourgogne qui a donné divers Chambellans & Maréchaux des Logis des anciens Ducs de cette Province.

En vous apprenant le mois passé que Mr de Puisignan avoit esté tué en Irlande , je vous marquay qu'il estoit Capitaine aux Gardes, le m'étois trompé. Il avoit esté d'abord dans les Mousquetaires , & estoit devenu ensuite Capitaine au Regiment du Plessis Praslin , Capitaine des Grenadiers , puis Major & Lieutenant Colonel dans le mesme Regiment , où il s'estoit toujours distingué. Il avoit esté blessé en plusieurs occasions , & il est mort d'un

coup de Mousquet qu'il receut en repoussant les Ennemis qui avoient fait une grande sortie dans les premiers jours du Siege de Londonderry. Il estoit Colonel du Regiment de Languedoc , Brigadier & Inspecteur des Armées du Roy , & il fut fait Maréchal de Camp par Sa Majesté lors qu'on arresta qu'il passeroit en Irlande. On dit que le Roy d'Angleterre l'avoit fait Lieutenant General , après la mort de Mr de Moumont , tué dans la même occasion où Mr Rose a esté blessé. Son merite personnel luy avoit acquis l'estime de tous les honnestes gens. Il estoit bienfait & tres bon Amy , & avoit épousé la Fille de Monsieur Julien , President au Mortier du Parlement de Grenoble , de

la Maison de la Poipe, l'une des plus illustres de ce Pays-là. Son nom de Famille estoit Camus, & il portoit celuy de Puisignan, parce qu'il avoit esté adopté par feu Mr le Marquis de Puisignan, son Oncle Maternel, Lieutenant General de la Fauconnerie, & Chef du vol du Milan, qui l'avoit fait son seul heritier à cette condition. Il a laissé deux freres, dont l'un est Chevalier de Malthe, & Lieutenant de Vaisseau, & l'autre Capitaine dans le Regiment de Poitou. Mr Camus d'Arginy son frere aîné, qui estoit Chef de vol pour le Heron, & grand Bailly de Beaujollois, est mort il y a deux ans, & a laissé deux Enfans en bas âge, qui sont avec Madame là Comtesse d'Arginy leur Mere. Cette branche d'ar-

giny est du Beaujollois ,
 Quant à la Maison de Puiffi-
 gnan , elle est une des plus an-
 cienne du Dauphiné , & alliée
 aux plus confiderables de cette
 Province. Je vous ay parlé sou-
 vent de celle de Camus , dont
 est Mr de Pontcarré, Conseil-
 ler au Parlement, ainsi que Mr
 Camus de Morton , à qui le
 Roy vient de donner le Gou-
 vernement de Berfort. C'est
 un des Officiers d'Infanterie
 qui s'est le plus distingué. Il a
 défendu le fort du Vuart en
 Hollande , estant Capitaine
 dans le Regiment d'Auver-
 gne. Quoy qu'il n'eust encore
 passé par aucun autre degré
 dans les emplois de la guerre,
 il fut fait Brigadier , & en-
 voyé à Messine en 1667. Il
 a toujours servy en là mesme

qualité depuis ce temps-là , & fut Inspecteur après que la paix fut faite. Sa Majesté qui l'honoroit de sa bienveillance & de son estime , luy avoit donné le Gouvernement de Biche , & une des deux premières Compagnies de Gentilshommes qui furent mises sur pied. Le soin qu'il a pris de la bien former , a esté une preuve si avantageuse de sa conduite , que le Roy en luy donnant le Gouvernement de Betfort , luy a aussi donné la Compagnie de Gentilshommes qui est dans la mesme Place , parce qu'il ne pouvoit plus conserver celle qu'il avoit estant à Sarre-Louis. Il y a encore deux autres branches de cette Famille de Camus , sçavoir

Ivours & Beaulieu.

Le Roy a donné à Mr le Marquis d'Antin le Regiment de Languedoc, vacant par la mort de Mr de Puisignant. Ce Marquis est Colonel du Regiment de l'Isle de France, presentement en garnison à Dunkerque, & comme ce Regiment est nouveau, & que par cette raison il est destiné pour les Garnisons, Monsieur d'Antin est ravy d'en avoir un qui estant de ceux qui doivent agir, luy donnera des occasions de se signaler, qu'il n'auroit pas aisément trouvées à Dunkerque. C'en est pas qu'il ne s'y soit occupé utilement. Après les soins qu'exigeoient de luy le service de Sa Majesté, & son Regiment, il s'est attaché à examiner tout ce qui re-

garde la Marine, & comme il ſçait parfaitement les Mathematiques , il a pris un plaifir particulier à viſiter les Fortifications de Dunkerque qui ſont de Monsieur de Vauban , & dont on fait un ſi grand bruit dans le monde. Le deſir de voir celles des Villes frontieres, l'a porté à viſiter de la meſme ſorte tous ces chef-d'œuvres de l'art ſans ſe mettre en peine des Partifans ennemis. Au milieu de toutes ces occupations , il n'a pas laiffé de ſe diſtinguer à Dunkerque comme un galant homme doit faire ; il y a paru magnifique , il a tenu table , & fait toutes les choſes , qui attirent aux François l'eſtime des Etrangers , de ſorte qu'en quittant Dunkerque pour aller au Regiment

giment de Languedoc qui est en Bretagne , il a la satisfaction de connoître qu'il est extrêmement regretté de la Garnison & de tous les honnestes gens du Pays.

Cette vive ardeur de se signaler dans toutes les occasions qui s'en offrent , est attachée à tous ceux qui sont de ce même Sang. Vous l'avez vu par ce que je vous ay déjà dit de Mr le Marquis de Thiange , Cousin germain de M. d'Antin , touchant l'affaire de la Redoute de Bonn. C'est une chose étonnante de voir avec quelle vitesse ces deux jeunes Marquis courent à la gloire dès leurs premières Campagnes. S'ils continuent de la sorte ils iront loin en fort peu de temps , & il

Juin 1689.

I

n'y a point d'honneurs dans le glorieux employ des armes , auxquels ils ne puissent aspirer avant l'âge qui fait les grands & experimentez Capitaines. Ce que je vais vous apprendre encore de Mr le Marquis de Thiange vous fera connoître que j'ay raison d'en parler ainsi.

Le 24. du dernier mois , à deux heures du matin , Mr d'Asfeld , Maréchal de Camp, commandant les Troupes qui sont du costé de Bonn. , fit un détachement de huit Compagnies de Grenadiers des Regimens de Poitou , Grancey, Vandosme , Bourbon , Provence , la Fare , Thiange , & Furstemberg, de cent Dragons du Regiment d'Asfeld , & de quelques Officiers Volontai-

res , faisant en tout six cens hommes. Le commandement en fut donné à Mr le Marquis de Thiange , avec ordre de passer le Rhin pour brûler Rhindorf , Guenis , Venter , Rimberg , & Honuf , qui estoient de gros Bourgs bien gardez & fortifiez sur cette Riviere en la remontant de Bonn. Au milieu de ces cinq Bourgs estoit une Redoute gardée par deux cens hommes des Troupes de Brandebourg & de Lunebourg. Mr de Thiange à la teste de l'Infanterie , soutenuë de cent Dragons que commandoit Mr le Chevalier d'Asfeld , marcha droit à Rhindorf. où il arriva à la pointe du jour. Il le trouva fortifié par des retranchemens de terre , &

par un double fossé tres large & profond , revestu d'une haye vive si épaisse, que deux cens hommes des Ennemis , qu'on ne croyoit pas y rencontrer , s'y trouverent en assez grande seureté pour y pouvoir faire une longue résistance. En effet Mr de Thiange estant à la portée du Mousquet, fut obligé de donner ses ordres pour les attaquer , ce qui fut exécuté avec une intrepidité surprenante ; mais les Ennemis se défendirent avec tant d'opiniâtreté & de courage, que ce Marquis s'estant apperceu qu'il avoit déjà perdu cinq Officiers subalternes , & plus de vingt Soldats , tuez ou blessez , fit descendre Mr le Chevalier de Tavigny, Capi-

taine dans son Regiment, son Gentilhomme & son Parent, dans le fossé, pour luy aider à y descendre luy mesme, Ils se jetterent tous deux dans une barriere du costé des Ennemis, & ayant mis l'épée à la main, ils crierent aux Grenadiers qu'ils les suivissent. Les Ennemis ayant reconnu qu'on executoit cet ordre avec autāt de diligence que de valeur, gagnerent les montagnes. On en tua huit ou dix; on mit dans ce Bourg une Garde de cinquante hommes, commandez par Mr le Chevalier d'Anieres, Capitaine au Regiment de Thiange, & ensuite l'on marcha pour attaquer la Redoute, dans laquelle s'estoient retirez plus de cinq cens Chepans Mr de Thiange l'ayant

appris , dit à ceux qu'il conduisoit qu'on n'avoit pas sçeu qu'il y eust tant de monde dans cette Redoute , lors qu'on luy avoit ordonné de l'attaquer , mais qu'ayant receu cet ordre il n'y vouloit rien changer ; & qu'ainsi il les prioit de le suivre , & de songer que si le succès répondoit à leur courage , comme il n'en pouvoit douter , quelque difficile que leur parust l'entreprise , ils en auroient plus de gloire. Les Officiers & les Soldats l'ayant assuré que rien ne leur seroit impossible sous un Chef si brave , l'on fit un détachement de deux cens hommes qui marcherent par le bord du Rhin , & Mr de Thiange avec le reste des Troupes , prit par les montagnes afin d'y faire la premiere attaque ; mais les Ennemis

ayant remarqué qu'on venoit à eux par deux endroits , & que difficilement pourroient ils défendre le costé des Montagnes qui estoit le lieu de leur retraite , prirent la fuite en faisant des cris épouvantables. On les vit se jeter dans des bateaux pour se sauver par le Rhin , & nos Troupes ne trouverent plus de resistance. On rasa le Fort , dont on prit les Palissades pour les Fortifications de Bonn , & l'on brûla les cinq gros Bourgs ou Villages comme on l'avoit resolu , avec plusieurs Chasteaux & belles Maisons , qui faisoient l'ornement de deux lieües d'un tres-beau Pays. Mr de Thiange eut soin d'ordonner à M.le Chevalier de Tavigny , de garantir les Eglises & les mo-

naïsseres de ce que le feu & le Soldat pouvoient y causer de dommage; il fit aussi épargner l'honneur des Femmes, ce qui est souvent assez difficile en de pareilles occasions.

Mr de Maumont ayant esté tué en Irlande, comme je vous l'ay appris, le Roy a donné à Mr de Maumont son fils, quoy que fort jeune sa Charge de Capitaine aux Gardes, que sa mort laissoit vacante. Elle auroit esté perduë sans la bonté de Sa Majesté; mais les Familles de ceux qui rémplissant leurs devoirs avec zele & avec fidelité repandent leur sang pour ce Monarque, doivent s'assurer de trouver toujours auprès de luy tous les avantages que leurs services auront meritez.

Le Gouvernement d'Arras, & la Lieutenance generale de la Province d'Artois, ont esté donnez à Mr le Marquis de Tilladet, Lieutenant General des Camps & Armées du Roy. Ce choix a esté universellement applaudy. Aussi ne sçauroit on dire trop de bien de ce Marquis, estant certain qu'il n'y a pas deux avis sur son merite & sur sa valeur. Cela fait connoistre que les graces de Sa Majesté ne tombent que sur des Sujets qui en sont dignes. En vous parlant de Mr de Tilladet, je ne puis me dispenser de vous dire que Mr du Bois de Loigny, son Aide de Camp, estant allé au commencement de ce mois porter un ordre à Mr le Marquis de Crequi, d'où il revenoit sur le bord du Rhin.

au Camp de Mchauzen, passa par un endroit que l'eau avoit creusé par dessous. La terre fondit sous luy, & il tomba avec son cheval dans le Rhin. où il se noya. Il estoit aussi Exempt des Cent Suisses de la Garde de Sa Majesté. Mr le Marquis de Tilladet qui en est Capitaine, suivant les mouvemens de sa generosité ordinaire, n'a pas voulu profiter de cette Charge, parce que Mr du Bois de Loigny est mort au service du Roy, & il l'a donnée à son Frere pour en disposer. Ce procédé justifie ce que je vous ay déjà dit touchant ce Marquis.

Le Roy a aussi donné le Gouvernement de Coignac à Mr le Comte de la Case,

Commandant d'une Brigade des Gardes du Corps. Il est de la Maison de Pons en Xaintonge.

Le Gouvernement de la Martinique a esté donné dans le mesme temps au Frere de Mr Gabaret qui s'est distingué dans le dernier Combat naval , & qui a eu l'honneur de conduire le Roy d'Angleterre en Irlande. La Martinique , Isle de l'Amerique , est une belle & grande terre où les François se sont établis depuis l'année 1635. Elle a environ seize lieues en longueur sur une largeur inégale , & quarante-cinq de tour. C'est presentement une des plus peuplées & des plus celebres des Isles Antilles.

Vous sçavez que Mr le

Comte de Brontenac a déjà eu le Gouvernement de Canada ou de la Nouvelle France. On a paru si content de sa conduite pendant neuf ans qu'il a esté en possession de cet Employ, que Sa Majesté voulant luy donner des marques de la satisfaction qu'Elle en a receuë, l'a nommé tout de nouveau Gouverneur de ce grand Pays de l'Amerique Septentrionale. On l'a nommé la Nouvelle France à cause que les François en occupent la meilleure partie, & qu'ils y ont différentes Colonies. Celle de Quebec établie depuis 1608 est la plus considérable. Jean Verrazan Florentin prit possession de cette terre en 1525. Les François l'avoient découverte dès l'an 1504. & elle fut

soumise par Jacques Quartier de saint Malo, après la mort de Verrazan que les Sauvages mangerent. Ces navigations avoient esté negligées jusqu'au regne de Charles IX. & enfin en 1604. on y envoya une Colonie qui s'est toujours augmentée. On comprend sous ce nom de Canada tout ce qui est aux deux costez de la grande Riviere de S. Laurent, depuis les Isles qui sont au devant de son emboucheure, en remontant le long de cette même Riviere, & depuis les Golfses & Détrois de Davis & de Hufdon, jusqu'à la Nouvelle Espagne.

On a sceu que l'Isle de S. Eustache, l'une des Antilles, a esté prise sur les Hollandois, par Monsieur le Comte de Ble-

nac , Viceroy dans les Isles d'Amerique. Ils y avoient étably une Colonie considerable, après l'avoir fait fortifier. Il n'y a eu que six des nostres tuez , & douze blesez. Monsieur le Comte de Blenac qui a fait cette expedition , a donné en plusieurs autres des marques avantageuses de courage & de bravoure. Il a long-tems commandé dans les Armées Navales du Roy, dont il estoit Chef d'Escadre. Les Antilles sont plusieurs Isles entre le Continent de l'Amerique Meridionale , & la partie Orientale de S. Jean Porto Rico ; qu'on nomme aussi Caraibes & Canibales , du nom des Peuples qui les possédoient avant qu'on les découvrist , ce que fit Christophle Colomb en

1492. On en compte ordinairement vingt huit de considérables, où les François, les Anglois, & les Hollandois se sont établis depuis l'an 1625. On leur a donné ce nom d'Antilles, comme pour marquer qu'elles sont à l'opposite des grandes Isles de l'Amerique. Celle de S. Eustache n'est pas éloignée de S. Christophle.

C'est avec raison qu'on a admiré l'intrepidié qu'ont fait paroître Monsieur Baërt, & Monsieur le Chevalier de Pourbin dans une occasion des plus hazardeuses. Ils avoient esté choisis pour escorter quatorze Vaisseaux Marchands, & ils partirent du Havre le 20. du mois passé. Monsieur Baërt commandoit la fregate *les Jeux*, qui estoit de 28. pieces de

Canon & de 120. hommes ,
& Mr le Chevalier de Fourbin
commandoit la *Railleuse* , de
16. pieces de Canon & de
100. hommes d'équipage.
Lors qu'ils furent au milieu
de la Manche , ils apperceu-
rent deux Vaisseaux de guerre
Anglois ; l'un de 42. & l'autre
de 48. pieces de Canon. L'i-
négalité de forces leur laissoit
peu d'esperance de se tirer
d'un pas si facheux. Cepen-
dant la veuë du peril n'af-
foiblit point leur courage.
Ils aviserent entre eux com-
ment ils pourroient sauver le
Convoy , & pour en venir à
bout , ils donnèrent ordre à
trois des Vaisseaux Marchands
qui estoient les mieux armez ,
de combattre l'un des deux
Vaisseaux Anglois , pendant

qu'ils iroient aborder l'autre. Ils ne furent pas si-tost à portée , que Mr Baert alla à pleines voiles sur celuy de quarante - huit pieces sans avoir tiré un coup. Le malheur voulut que le vent calma dans ce moment , ce qui luy fit faire un faux abordage. D'ailleurs , son Beaupré s'ambarassa dans les Haubans du Vaisseau qu'il pretendoit attaquer. L'abordage réussit à Mr le Chevalier de Fourbin, & Mr Baert le secondant , ils obligerent les Ennemis , à coups de Mousquet & de Grenades de quitter leur pont & leurs Gaillards. Il y a grande apparence que l'ardeur avec laquelle ils commencerent ce rude combat , les eust rendus Maistres du Vaisseau ,

si les Navires Marchands , qui prirent la fuite , n'eussent pas laissé le second Vaisseau Anglois en pouvoir de les venir battre en flanc à la petite portée du fusil. Mr le Chevalier de Fourbin & Mr Baert receurent plusieurs blessures , & 140. de leurs hommes furent tuez ou blessez. Ainsi ils ne pûrent empêcher la prise de leurs deux Fregates ; que les Anglois conduisirent à Plymouth presque toutes fracassées. Leur perte a aussi esté tres - considerable , & de pareilles victoires leur couteroient cher , s'ils en remportoient souvent , puis que la plupart de leurs Officiers , & tout ce qu'il y avoit de Soldats dans le Vaisseau qui fut attaqué , furent tuez ou bles-

sez dans ce combat. On peut dire Cependant que les deux Commandans François vinrent à bout de leur entreprise; ils vouloient sauver les Vaisseaux Marchands , & ces Vaisseaux échaperent aux Anglois. Le bruit de ce qu'avoient fait Mr Baert & Mr le Chevalier de Fourbin s'estant répandu , on regarda leur valeur comme un prodige , & l'admiration qu'elle causa, obligea beaucoup de monde à les aller voir à Plimouth dans le lieu qui leur servoit de prison. Ils n'ont pas fait voir moins d'adresse à s'en sauver , qu'ils avoient marqué de bravoure en combattant. A leur retour ils ont salué Sa Majesté , qui les a faits l'un & l'autre Capitaines de Vaisseau. L'on connoist par là

qu'il n'y a qu'à faire bien pour trouver sur l'heure la récompense qu'on attendoit longtemps autrefois , & qui venoit rarement.

On continue de travailler à l'armement de plusieurs Vaisseaux , & au commencement du mois prochain le Roy aura une grosse Flote sur l'Océan , capable non seulement de résister à ses Ennemis , mais même de faire peur à ceux qui nous ont tant menacez. C'est une chose admirable , de voir la Cour de Mr le Maréchal d'Estrées à Brest , & la grande quantité d'Officiers qui y paroissent avec éclat , & qui tiennent table.

On a sceu que Mr le Chevalier de Tourville , Lieutenant General des Armées Navales

du Roy, estoit party des Isles d'Hieres le 9. de ce mois, avec vingt Vaisseaux de guerre, une Fregate, deux Tartanes, deux Flutes & huit Brulots. Ces Vaisseaux de guerre sont tous gros Vaisseaux, & remplis de bonnes Troupes. Monsieur de Tourville monte un Vaisseau neuf, appelé *le Conquerant*. Il est du deuxieme rang, & de 550. hommes d'équipage. On ne sçait point la route qu'il tient, on sçait seulement qu'il ne luy est point permis d'ouvrir ses ordres qu'il ne soit en pleine Mer.

Le 14. de ce mois Mr d'Andenne, Capitaine de Brulor, commandant *l'Hercule*, Fregate de 30. pieces de Canon, & M. de Leau, Capitaine de Fregate legere; commandant *la Bien-ai-*

mée, qui n'étoit que de dix-huit rentrerent dans la rade après trois semaines de course , avec trois Bastimens Anglois qu'ils avoient pris à la hauteur de Bellisle , chargez d'huile , de cuirs , de raisins de Corinte , & d'autres marchandises du Levant. Ces Bastimens étoient escortez d'un Vaisseau de guerre Anglois de 36. pieces de Canon , contre lequel ils se batirent plus de trois heures , ainsi que contre les trois autres , mais enfin les deux Fregates Françoises s'en estant approchés de fort pres , terminerent le Combat par un coup de Canon qui mit le feu aux poudres du Vaisseau Anglois armé en guerre. Il sauta en l'air , & les trois autres se rendirent aussitôt.

Mr de Château Renaud
partit de Brest le 20. de ce
mois , pour aller croiser avec
dix Vaisseaux , en attendant
que le grand armement soit
achevé. Toutes les choses
dont je viens de vous parler ,
vous font connoître le bon
estat de la Marine. Aussi a-
vons-nous fait près de 150.
prises depuis la declaration
de la Guerre , sans qu'on en
ait fait presque sur nous.
Cela montre évidemment
notre superiorité , plus en
courage qu'en force. Cepen-
dant quoy que les Ennemis
nous aient souvent menacez
de nous accabler sous une
Puissance formidable , ils
n'ont jamais eu de desavan-
tage qu'ils n'aient publié
que nous les surpassions en

nombre. C'est par là qu'ils ont voulu justifier leur fuite dans l'attaque de Mr le Comte de Château Renaud. Ils n'ont pas eu lieu pourtant de se servir de cette raison, comme vous l'avez pu voir, tant par le nombre de leurs Vaisseaux dont ils sont eux-mêmes demeurez d'accord dans ce qu'ils en ont écrit, que par l'ordre de Bataille, & par la Relation du Combat que je vous ay envoyée. Comme les François leur cedoient en nombre, leur victoire en a esté plus glorieuse, & & les sept Vaisseaux Marchands qu'ils ont pris parlent hautement de la fuite des Anglois. Voicy d'agrecables Vers qu'on a faits sur ce sujet.

La

*La Flote de LOUIS LE
GRAND*

*Ayant défait la Flote Brita-
nique,*

*Neptune envoya d'Amerique
En faveur de ce Conquerant
Que sa valeur élève au faiste de
la gloire*

*Sept gros Vaisseaux , chargez du
prix de la Victoire.*

Quelque grand que soit le
nombre des Alliez , & quel-
ques projets qu'ils ayent faits
d'envahir la France , nous n'a-
vons pas laissé malgré toutes
leurs menaces , d'estre par tout
les premiers à nous montrer
en Campagne. L'Armée de
Flandre est en Corps dès le 24.
de May, & deux grands Camps
volants sont en estat de la join-

Juin 1689.

K

dre lors qu'elle en aura besoin, ou qu'on le jugera à propos. Il y a quelques jours qu'elle fit un détachement de quinze cens Chevaux, dont quatre cens estoient de la Maison de Sa Majesté. Mr le Marquis de Gournay, Lieutenant General, les commandoit. Ce détachement alla avec succès aux Villages près de Termonde & de Tirlemont, presque en vue des Ennemis, qui estoient campez près d'Ouaren. Le coup estoit fort hardy. Mr de Gournay passa le défilé des cinq Etoiles, & s'avança deux lieues dans la plaine, en ayant douze de retraite à faire, & ne pouvant se retirer qu'en passant par des Places Ennemies. Il demeura quatre jours dans ce Party. Un autre détachement

de cinq cens Chevaux s'avanc-
ça près de Bruzelles. Les Trou-
pes du Roy estant supérieures
par tout, ont fait payer beau-
coup de Contributions. Il a
couru quelques faux estats de
l'Armée de Flandre. Je vous
en envoie un Ordre de Batail-
le fort exact. Outre ce qu'il y
a présentement de Troupes
dans cette Armée, & les deux
Camps-volans elle devoit estre
encore renforcée de beaucoup
d'autres, quand cet Ordre de
Bataille a esté fait.

ORDRE DE BATAILLE.

BRIGADIERs.

Messieurs De Longueval,
De Quinson,
De Bezons,
De Vaubecourt,

K 2

Davejan ,**De Guiscard ,****De Mariny ,****De Lignerie.****P R E M I E R E L I G N E.****Gardes du Corps. 8. Escadrons.****Gendarmes, 1. Escadron.****Chevaux - légers****de la Garde, 1. Escadron.****Arnaufiny, 2. Escadrons.****Le Mayne, 2. Escadrons.****Normandie, 2. Bataillons.****Creder Allemand, 2. Bataillons.****Gardes Françaises, 4. Bataillons.****Gardes Suisses, 2. Bataillons.****Fuseliers, 2. Bataillons.****Vaubecourt. 1. Bataillon.****Praslin, 2. Escadrons.****Roham, 2. Escadrons.****Bezons, 3. Escadrons.****Coislin, 3. Escadrons.**

GALANT. 221

Quinson, 2. Escadrons.
M^e de Camp Ge-
neral, 3. Escadrons.

DRAGONS.

Dauphin, 3. Escadrons.
Gramont, 3. Escadrons.
Queflus, 3. Escadrons.
Tessé, 3. Escadrons.
Asfeld, 3. Escadrons.

BRIGADIERS.

Messieurs Lomaria.

De Nangis.

Stopps.

De Soissons.

De Florenfac.

SECONDE LIGNE.

Cravannes, 3. Escadrons.

Florenfac, 2. Escadrons.

Magnac, 3. Escadrons.

Massot, 3. Escadrons.

Royal Roussillon, 1. Bataillon.

Salis, 3. Bataillons.

232. M E R C Y R E

Stoppes , 3. Bataillons.
Greder Suisse, 3. Bataillons.
La Marine Royale, 1. Bataillon.

Fontal, 3. Escadrons.
Courtebonne, 3. Escadrons.
Montrevert, 3. Escadrons.
Lomaria, 3. Escadrons.
Royal Allemand, 3. Escadrons.

CORPS DE RESERVE.

Chevalier Duc, 3. Escadrons.
Vilpion, 3. Escadrons.

Je vous envoie une Medaille de la Vierge Royale
a été faite pour l'ouvreur
de la Campagne 1672.

La longueur des Articles
sur une même matiere, que j'ai
joins souvent ensemble, pour
vous faire lire de suite tout
ce qui regarde un même sujet.



Idoliar fecit



jet , fait que je n'observe pas toujours l'ordre des dates. Cela me paroist peu important , pourveu que je vous apprenne toutes les Nouvelles. Ainsi , quoy que j'aye differé à vous dire que Mr l'Abbé de la Montagne a prêché depuis peu devant le Roy , vous voyez que je ne l'ay pas oublié. Le nom de cet Abbé vous est connu par quantité de Sermons qu'il a faits avec succès dans diverses Chaires de Paris. Vous sçavez que l'Academie Françoisé choisit tous les ans un Predicateur de réputation , pour prêcher dans la Chapelle du Louvre , le jour de la Feste de S. Louïs , & il y a déjà du temps qu'il a esté de ce nombre. Les ju-

ses loüanges qui luy ont esté données toutes les fois qu'il a eu l'honneur de prescher devant le Roy, l'ont fait encore choisir pour y prescher le jour de la Pentecoste derniere. La Cour en parut fort satisfaite, & les applaudissemens qu'il receut furent remarquez de toute l'Assemblée. Le compliment qu'il fit à Sa Majesté fut écouté avec grand plaisir, non seulement parce qu'on en a toujours beaucoup à entendre son éloge, mais parce que cet Abbé se servit heureusement des matieres du temps, & des Victoires de ce grand Monarque, dont les nouvelles estoient encore toutes recentes.

Mr l'Abbé de Sillery, Do-

ſieur en Theologie , & qui a
 ſouvent preſché avec beau-
 coup de ſuccès , a eſté nom-
 mé à l'Eveſché d'Avranche ;
 Il eſt de l'illuſtre Maïſon de
 Brulart , & Fille de Mr le Mar-
 quis de Sillery ; & d'une ſœur
 de feu Mr le Duc de la Ro-
 chefoucault. Son Grand pere
 eſtoit le fameux Mr de Pui-
 ſieux , Miniſtre & Secrétaire
 d'Etat , qui exerçoit cette
 Charge avec tant d'éclat pen-
 dant que Mr le Chancelier de
 Sillery , ſon Pere rempliſ-
 ſoit celle de Chef de la Juſti-
 ce , & de Miniſtre d'Etat avec
 un applaudiffement univer-
 ſel. Ainſi on ne doit pas s'é-
 tonner ſi Mr l'Abbé de Sille-
 ry a des qualitez qui le rend
 ſon ſon recommandable. Il y
 a peu de Familles qui ayent

plus d'esprit qu'il s'en trouve dans la sienne, & de cet esprit qui plaist généralement. Cct Abbé est parent de Mr le Procureur Général, & ce grand Magistrat, plus connu encore par ses sublimes vertus que par sa Charge & par sa naissance, connoissant son mérite plus qu'un autre, s'est toujours intéressé à sa fortune.

Mr l'Abbé Ratabon, Grand Vicaire de Strasbourg, & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, a esté nommé à l'Évesché d'Ipres. Il est Fils de feu Mr Ratabon, Surintendant des Bastimens & Beau frere de Mr le Comte de Crecy. Il a prêché un Carême à S. Roch, & a esté Député à l'Assemblée du Clergé.

Mr l'Abbé de Cartigni , dont la Famille est de distinction parmy la Noblesse , a esté fait Grand Vicaire de Strasbourg.

Le Roy a aussi donné quelques Abbayes , sçavoir une au Frere de Mr d'Ornaison. Enseigne des Gardes du Corps ; une autre au Fils de Mr le Baron de la Coste , ancien Capitaine au Regiment de Piedmont , & une en regle à Mr d'Epinaÿ , Ecuyer de la petite Ecurie , pour un de ses Parens.

Pendant que Sa Majesté répand ses graces sur ses Sujets , & ses largesses sur les Etrangers , Elle est de tous costez comblée de louanges ; mais parmy celles qu'on luy donne , il y en a de plus ingénieuses les unes que les au-

K 6

res, celles de Mr Pompe Italien sont d'un caractere particulier. Dans le dessein d'exprimer d'une maniere symbolique la puissante protection que ce Prince a donnée au Roy d'Angleterre dans la retraite qu'il a faite en France & de marquer en mesme temps le succès que l'on en doit esperer, il a fait une Emblème en Tableau, & a pris pour corps une Harpe qui se trouve dans les armes d'Angleterre. Il presenta dernièrement cette Emblème à Sa Majesté, avec ces six Vers Italiens.

*Da rubelli , fellon , barbari
suoni ,
Scencerto s'involò il Davico
stromento ,
E'n sen se recò a l'Apollico
concenno ;*

*Puoì tu sol, dice, rinovar miei
suoni;*

*A cui, ei, con alma generosa
e pronta,
D'infidi suoni accorderotti ad-
onta.*

L'Auteur par une hardiesse
Poétique suppose que cette
Harpe déconcertée par l'infr-
delité de ses cordes, vient en
France, & que s'adressant à
Apollon qui en a fait son se-
jour, elle luy dit,

*C'est vous seul qui pouvez me
rendre l'harmonie.*

*Puoì tu sol, dice, rinovar miei
suoni,*

& continuant dans cette même
figure, il luy fait répondre
par Apollon,

*Malgré tous tes faux sons je
sçauray t'accorder.*

*D'infidi suoni accorderotti ad-
onta.*

En effet cette Harpe déconcertée nous fait voir assez au naturel l'estat de l'Angleterre, dans la situation où sont les Affaires, & Apollon qui accorde cette Harpe, nous représente le Roy, qui par sa sagesse & son assistance rétablira l'ordre dans l'Angleterre, & remettra des Peuples rebelles sous l'obéissance de leur legitime Souverain.

Vous attendez sans doute que je vous parle des Affaires d'Allemagne sur lesquelles toute l'Europe a les yeux ouverts. Il ne s'y est passé pendant tout ce mois que des actions particulières, dont je vous ay déjà marqué quelques-unes. Les Allemans ont esté toujours occupés à s'assembler, & à délibérer sur l'ouverture de la

Campagne. Comme ils sont les
attaquans, c'est à eux à com-
mencer, puis que la France n'a
travaillé qu'à se mettre en
estat de leur tenir teste. La plus
grande partie de leurs Trou-
pes, & leurs meilleurs gene-
raux commandent cette année
sur le Rhin. Le Prince Charles
de Lorraine semble n'y estre
venu qu'à regret, ne voyant
pas lieu d'y acquerir de la gloi-
re, & paroist persuadé qu'il
auroit esté plus avantageux à
l'Empereur, de continuer la
guerre contre les Turcs. La pié-
té dont ce Prince fait profes-
sion, & les lumieres qu'il a dans
le mérit de la guerre, luy fai-
soient connoistre qu'outre qu'il
n'y avoit rien à gagner avec les
Francois, la Religion souffroit
de deux manieres, puis que

cette guerre non seulement empêchoit qu'elle ne s'aggrandist du côté des Turcs, mais qu'elle faisoit grand tort aux Catholiques d'Angleterre, par l'obstacle qu'elle mettoit au rétablissement de Sa Majesté Britannique, qu'elle avoit déjà fait détrôner. Cependant comme on ne se regle pas à la Cour de Vienne sur de si sages avis, & que cette Cour veut effuyer la honte de cette guerre, on a voulu que ce Prince la partageast, en le forçant de venir sur le Rhin. Il a eu beau s'en défendre, il n'a pu le refuser, & l'Impératrice se trouvant intéressée dans cette Affaire, parce qu'elle est fille de l'Electeur Palatin, l'en a sollicité avec des instances si pressantes.

qu'il a esté obligé de se charger du commandement. Nous verrons de quel succez il sera suivy. Si ce Prince ne reussit pas , il ne fera point trompé , puis, qu'il ne luy arrivera rien qu'il n'ait prévu. En attendant que je vous rap-
porte les grandes actions auxquelles le mois de Juillet paroist estre destiné , voicy des nouvelles de ce mois.

Les Souverains qui voyent leurs Etats menacez d'estre envahis par des Armées formidables , estant obligez de défendre leurs Sujets par toutes les voyes que permet la guerre quand les occasions sont pressantes , il a esté jugé à propos , pour garantir plusieurs Villes de France dont la ruine eust esté inévitable, de

faire mettre le feu à quelques Places qui pouvoient faciliter le dessein des Ennemis , en leur donnant des retraites & leur fournissant de quoy subsister. Ainsi Vormes , Spire , & Openheim , ont esté brûlées , après que les Habitans ont eu le temps de se retirer & d'emporter leurs effets sur des Chariots que l'on a prestez à ceux qui n'avoient pas assez de voitures. On leur a fait d'ailleurs tous les avantages qu'on a pû leur procurer , & ils ont esté conduits dans des Villes, où ils jouissent de beaucoup d'exemptions. Lors que la guerre sera terminée , chacun doit rentrer dans la jouissance de ses terres , & par là il se trouvera qu'ils auront beaucoup plus gagné que

perdu, puis qu'il ne leur aura cousté que des logemens, peu considerables pour le prix en ces Pays-là.

Mr. le Comte d'Auvergne fut détaché le 1. de loin par Mr. le Maréchal Duc de Duras, avec quinze cens hommes, du nombre desquels étoient deux cens Dragons, pour s'aller poster à Inghezeim, qui est entre Bingham & Mayence, tant pour observer les Ennemis, que pour charger tout ce qui se presenteroit à son poste. Quelques jours après, il reçut ordre de faire brûler Bingham, ce qu'il fit executer; mais avec des precautions qui empêchèrent que l'Eglise principale ne reçust aucun dommage. Ce Comte demeura à Inghezeim jusqu'au 13. qu'il eut ordre de

rejoindre l'Armée à Openheim.

Dés le 30. du passé les Impériaux parurent à la portée du Canon de Mayence, de l'autre costé du Rhin. Ils n'avoient alors que de la Cavalerie, & leur Infanterie estoit campée sur le Mein à demy-lieuë de Mayence. Les Espions rapportèrent que ces deux Corps ensemble ne pouvoient monter à dix mille hommes. M. de Duras partit aussi-tost pour aller joindre la Cavalerie Françoisse qui campe le long du Rhin. Nous avions quelque Infanterie dans deux Maisons au delà de cette Riviere. Le Capitaine qui la commandoit eut ordre de la ramener, & d'abandonner les deux Maisons. Il se défendit long-temps

contre les Ennemis avant que de sortir de ce poste. Il ne quitta d'abord que l'une de ces Maisons, & se retira dans l'autre. Il s'y défendit vigoureusement, & les Ennemis eurent plus de cent hommes tués ou bleffez. Il n'en perdit qu'un, & fit une retraite honorable. Les Imperiaux ont jeté quelques Bombes dans Mayence, ou plutôt ils ont eu dessein d'y en jeter, car il n'y en a pas eu trois qui ayent porté jusque là, la plupart estant tombées dans le Rhin. Il y en eut une qui tomba sur un Bateau armé, que cet accident fit enfoncer. Tous ceux qui estoient dessus se sauverent, & le Bateau fut remis sur l'eau le lendemain. Les Ennemis ayant travaillé

quelque temps à se retrancher dans leur Camp à demy-lieuë de Mayence, les François firent sur eux un feu continuel d'une Redoute qu'ils occupent dans une Isle du Rhin, & leur tuèrent plusieurs Travailleurs & quantité de Chevaux. Le feu de cette Redoute a entièrement détruit le Village de Rostheim. Enfin l'Artillerie de Mayence a fait tant de desordre parmy les Ennemis, que plusieurs de leurs Regimens qui en estoient fort incommodés, ont esté contraincts de changer de quartier.

On a construit à deux lieuës de Frankendal sur le bord du Rhin, vis-à-vis Manheim, à l'embouchure du Necke, un Fort où l'on a mis quatre cens hommes, & neuf pieces

de Canon pour battre tout ce qui passera sur le Rhin, ou qui s'y jettera par la communication du Neckre.

Tous les Generaux des Ennemis ont tenu Conseil à Francfort, & n'ont fait aucune démarche qui n'ait fait voir le dessein qu'ils ont eu d'assiéger Mayence; mais ensuite ils ont paru incertains, ayant sceu qu'il y a dix Bataillons Colonels dans cette Place avec des vivres, & des munitions pour plus d'un an. La Compagnie des Bombardiers y est aussi avec Mrs. Camelain & de la Mothe. Il y a encore un Regiment de Cavalerie, & un de Dragons; & en cas de Siege, Mr de Melac se doit jetter dedans avec trente Compagnies de Grenadiers. Mr le

Marquis d'Uxelles en est Gouverneur. Quoy que les Ennemis ayent trouvé de grandes difficultez à faire ce Siege, ils n'ont pas laissé de faire voiturer de Francfort, & des autres lieux circonvoisins, toutes les choses nécessaires à la construction d'un Pont sur le Rhin, & plusieurs de leurs Regimens ont descendu vers Coblens à mesure qu'ils sont arrivez. Nos Troupes estoient cependant cantonnées dans les Villages le long de ce Fleuve, à la reserve de deux Camps, l'un à Vormes, l'autre à Spire, commandez par Monsieur le Marquis de Tilladet, & par Monsieur le Comte de Tessé. Celles de Mr de Duras, attendant ainsi en repos que les Ennemis eussent pris leur party, n'ont fait

fait aucune démarche , & on n'a point fait joindre les équipages. Le vin , le grain , & le fourage ont esté toujours en abondance dans son Camp. L'étenduë de cette Armée tenoit depuis Mayence jusques à deux heures de Landau , dont les Fortifications sont presentement dans l'estat où l'on a eu dessein de les mettre. Elles sont d'une maniere nouvelle , & ont esté inventées par M. de Vauban. Les Bastions sont doubles. Il y en a un grand qui en enveloppe un plus petit , mais ce petit est plus élevé , & bat le grand avec son Canon ; de sorte qu'on peut estre maistre de ce premier Bastion & s'en voir bien-tost chassé. Sept à huit mille hommes travail-

en 1689.

L

loient depuis longtems à fortifier cette Place.

Quant à Mr de Baviere , il estoit campé le 2. de ce mois dans la plaine d'Auberth , une lieuë en deçà de Brousselles , qu'il laissoit à sa gauche. Brousselles est à quatre heures de Philisbourg. Ce Prince s'en approcha avec deux mille chevaux pour reconnoistre la Place ; mais il n'y demeura pas longtems Mr Désbordes qui en est Gouverneur, fit retirer son pont volant. Quelques jours après. Mr de Baviere s'approcha de Philisbourg, n'y ayant rien entre l'Armée & la Place, & voulut forcer un pont , qui fut conservé par des Dragons & des Grenadiers , que l'on y avoit postez. Cet Ele-

leur n'avoit encore que quatre Regimens d'Infanterie , quatre de Cavalerie , & deux de Dragons , deux pieces de Canon de quatre , & douze petites pieces , deux dequelles il faisoit marcher à la teste de chaque Regiment d'Infanterie. Il attendoit beaucoup de grosse artillerie , avec les Troupes des Cercles des Princes. Son Armée devoit estre de trente mille hommes. Il avoit quelques Officiers generaux , & plusieurs Ingenieurs avec luy. Le pain luy venoit d'Ulm , d'Ausbourg , & de Dartemburg ; ainsi on avoit de la peine à en avoir , quoy qu'il ne fust pas fort bon. Sur l'avis que Mr Desbordes eut le 4. que trois cens

Chevaux s'estoient assemblez au Village de Loftein , il y envoya la nuit le Lieutenant de Roy de Philisbourg , accompagné de trois cens Fusiliers , avec ordre de faire main basse. Il n'y en trouva que cinquante , qui s'estoient retranchez dans une maison qu'ils défendirent longtemps. Ils furent tous tuez , n'ayant point voulu de quartier , à la reserve d'un seul. On brûla le Village. Le 11. Mr de Baviere ayant fait avancer quelques Troupes vers le Fort Lothar du Rhin , Mr de Bregy, Gouverneur de ce Fort , fit sortir une partie de sa Garnison avec deux pieces de Canon pour les repousser. L'éclat d'une de ces pieces , qui creva , luy cassa la cuisse , &

il est mort de sa blessure Mr de Monclar estoit alors campé à Lauxembourg en deçà du Rhin, à quatre heures du Fort Louis. M. le Comte de Choiseul, qui estoit campé entre Basle & Huninguen, passa le Rhin le 10. sur le pont de cette dernière Place, avec un Corps de quatre à cinq mille hommes, & se campa à Veller, à une lieue de Basle, pour consumer les fourages dans le Marquisat de Dourlach, & oster par là aux Ennemis le moyen d'y faire subsister leurs Troupes. Il estoit utile à beaucoup d'autres choses en cet endroit-là, & suivant que les affaires de la Diète des Suisses auroient tourné, il auroit pu faire des mouvemens qui

ne leur auroient pas esté agréables, si la France n'avoit pas eu sujet de se louer de leur équité. Il examinoit en mesme temps Monsieur de Baviere qu'il pouvoit côtoyer, & il se pouvoit joindre avec Monsieur de Duras, en cas que cet Electeur se joignist au Prince Charles de Lorraine. Vous voyez par toutes ces choses, les justes mesures que l'on prend en France. Monsieur de Baviere ayant fait battre fortement la Redoute qui est au bout du pont du fort Louis du Rhin, Monsieur de Monclar qui étoit à portée de ce fort, comme je vous ay déjà marqué, s'est jetté dedans à cause de la mort de Monsieur de Bregy, & a fait passer dans la Redoute une par-

tie de la Garnison du fort qu'il a remplacée par d'autres Troupes. Quelques-unes de celles de l'Armée du Prince Charles ayant passé le Rhin à Coblenz, & traversé des défilés & des montagnes, sont venues se poster à Bauvrat, & il a fait avancer son Avant-garde jusques Bingen qui avoit esté brûlé fort à propos. On assure que beaucoup de ses Troupes ont encore passé depuis. Un Party de Cavalerie de Mont-Royal a fait une action surprenante, en mettant pied à terre pour forcer de l'Infanterie, sur laquelle il a eu un grand avantage. Voilà ce qui s'est passé en Allemagne pendant tout ce mois. Vous ne le trouverez ny si étendu, ny en corps dans

aucune Relation , puis qu'il n'y a que des Lettres qui parlent séparément de toutes ces actions , & que c'est là-dessus que j'en ay fait la Relation.

Beaucoup de personnes ont expliqué la dernière Enigme sur le point du jour, mais peu en ont trouvé le vrai sens. Elle a esté faite sur celuy des jours de la Semaine qu'on nomme *Lundy*. Voicy les noms de ceux qui l'ont expliquée. Mrs du Perier, Hongnant; le Chevalier de Velon, Hutuge d'Orleans; le Berger du Pont aux Biches; Berton, rue Grenier S. Lazare, & la Grondeuse de la rue des quatre petites Fontaines. On supprime plusieurs noms faux qu'on doit mieux choisir si on veut qu'on les employe,

L'Enigme nouvelle que je
vous envoye vous donnera
peut estre sujet de resver,
quoy que le mot soit des plus
communs.

ENIGME.

VN Puceau me fait naistre, on
bien une Pucelle,
Avant que d'estre nez ils me don-
nent le jour ;
L'un & l'autre pour moy montrent
beaucoup d'amour ,
Et ma perte leur cause une peine
cruelle.
La couleur dont je suis n'est point
originelle ,
Je ne puis l'acquérir que par un
long détour ;
Je cesse au bout d'un temps , mais
non pas sans retour ,

L. J.

250 - MERCURE

Et ce qui me détruit souvent me re-
nouvelle.

Bien que je naisse en terre, il est
des curieux

Qui pensent découvrir ma route
dans les Cieux,

On me croit pour les mœurs de gran-
de conséquence.

Je rabaisse de prix quand je suis
suranné,

Et peris d'ordinaire au point de ma
naissance,

Lors que d'un noble sang j'ay
l'honneur d'estre né.

Quoy que ce Printemps fi-
nisse, il faut encore vous faire
part d'un des Airs nouveaux
qui ont esté faits à l'occasion
de cette saison charmante. Il
est d'un excellent Maistre ;
vous le connoistrez en le
chantant.

AIR NOUVEAU.

DAns la Saison la plus belle
Où l'Univers renouvelle,
Faudra-t-il gemir toujours?
En vain le Printemps ramène
Les plaisirs & les amours.
Quand on aime une inhumaine,
Helas! est-il de beaux jours?

Comme la huitième Partie
des Affaires du Temps con-
tiendra tout ce qui s'est passé
en Angleterre pendant ce
mois, je me contenteray au-
jourd'huy de vous en parler
en general, en vous mar-
quant la situation presente ou
sont les affaires. Plusieurs
raisons donnent lieu de croire
que le Prince d'Orange est

L 6

mal affermy dans sa dignité nouvelle. Les Grands qu'il fait arrester , & la quantité de ceux qu'il excepte de l'amnistie , luy attirent autant d'ennemis qu'ils ont de parens , ou de personnes attachées à leur fortune. Les taxes excessives irritent le Peuple. Il y en a jusque sur les Fontaines qui donnent de l'eau dans les maisons des particuliers , & celles qui sont sur les meubles & sur les immeubles , sont tout - à - fait au préjudice des Marchands , non pas à cause de la valeur de la somme , quoy qu'exorbitante pour les peuples ; qui n'en ont jamais tant payé en vingt années , mais parce que l'estat de leurs af-

faïres est connu par là , ce qui peut ruiner le credit de plusieurs Negotians. D'ailleurs il y a beaucoup de Seigneurs qui n'ont consenty que par force à l'élevation du Prince d'Orange. Ainsi l'on peut dire que les trois quarts de l'Angleterre tiennent dans le cœur le party de leur véritable Souverain. Mais les avantages que le Roy tire de ce costé-là sont balancez par la Chambre des Communes, qui décident de tout sans avoir égard à la Chambre Haute. Il n'est resté que deux cens personnes dans cette premiere ; mais comme c'est l'élite de ceux qui sont entièrement dévouëz au Prince d'Orange, ils ne gardent point

de mesures , connoissant bien que le Roy ne doit pas leur pardonner , s'il remonte sur le Trône , à moins d'une bonté excessive , & dans ce doute ils sacrifient le reste de la Nation pour leurs propres intérêts , & pour garantir leurs restes. Le Prince d'Orange de son costé a beaucoup avancé ses Affaires dans les temps qu'il paroïssoit agir peu. Il a sceu écarter une partie des Troupes Angloises , & il en fait tous les jours venir d'étrangers à leur place. S'il peut avoir une fois trente mille Etrangers¹, il fera sentir aux Anglois qu'il est leur Maître , & ne manquera pas d'établir le pouvoir arbitraire qu'il a feint de condamner. Il n'a

gnore pas qu'il ne peut se
conserver que par là, & il est
trop bon politique, pour ne
pas faire tout ce qu'il croira
capable de le maintenir : ce-
pendant il est à croire que
toute la Nation qui a com-
mencé à ouvrir les yeux, se
mettra bien-tôt en état de
secouer le joug qu'il luy a
presque imposé. Ce Prince
pourra manquer d'argent,
s'il compte sur ce qu'on
pourra luy avancer des nou-
velles taxes. Personne ne veut
risquer son argent en faveur
d'un homme, dont on voit
la chute presque inévita-
ble. Ceux qui seroient assez
imprudens pour le donner,
loin d'avoir aucun recours,
non seulement se rendroient

coupables par cette avance de deniers pour faire la guerre à leur legitime Roy , mais ils se mettroient encore en état d'estre les premiers punis , sans qu'il fust besoin d'avoir d'autres preuves de leur revolte. Enfin mille choses doivent faire bien augurer du prompt rétablissement du Roy , & personne ne peut nier que toute l'Angleterre , & particulièrement la Ville de Londres ne fust beaucoup plus tranquille un jour avant que ce Monarque fust arresté. Un legitime Souverain qui a pour luy la justice & la plus grande partie des cœurs de ses Peuples, vient tost ou tard à bout d'abatre la tyrannie, qui ne subsiste jamais que par la force & par l'artifice.

Quelques soins que le Prince d'Orangé ait pris pour faire que la Convention ne fust composée que de membres qui luy fussent entièrement dévouëz, tous ceux qui ont droit d'en nommer n'ont pas répondu à son attente, ou du moins quelques-uns se sont trompez dans leur choix, Milord Franchau, & un autre Milord declarerent dernièrement à la Convention *que ce Prince leur avoit fait de grandes offres, pour les engager à prester les nouveaux sermens, mais qu'encore qu'ils eussent peu de bien, ils estoient néanmoins resolus de n'en rien faire; qu'il n'y avoit jamais eu de traitres ny de rebelles dans leurs familles, & qu'ils ne vouloient pas estre les premiers, On n'osa les punir, &*

on se contenta d'envoyer dire aux Villes qu'elles avoient choisies, qu'elles nommassent d'autres Deputez.

Le Prince d'Orange a déjà fait connoître qu'il songe à mettre les deux Chambres de la Convention en une seule. On ne doit pas s'étonner qu'il marche sur les pas de Cromwel qui a fait la mesme chose. Comme le Peuple est superieur en nombre de voix, les Seigneurs n'auroient alors aucun credit, on ne passeroit aucune chose de ce qu'ils souhaiteroient.

Ce mesme Prince fait tous les jours emprisonner beaucoup de ceux qui ont distribué en Angleterre une Declaration du Roy, donnée à Dublin le 18. May, par laquelle il promet à

tous les Anglois un pardon de tout le passé, en cas que vingt jours après qu'il se sera rendu en personne en Angleterre ils retournent à leur devoir, & abandonnent ses Ennemis. Je ne vous parle point icy du Parlement d'Irlande, vous aurez le détail de tout ce qui le regarde avec les Nouvelles d'Angleterre. Tout ce que je vous en diray aujourd'huy est, que Londonderry est presentement assiégué, puis que le gros Canon & les Bombes sont arrivées devant cette Place au commencement de ce mois. Il a falu les y conduire par Mer. Comme il n'y a pas d'apparence qu'elle résiste long temps, peut-estre recevrez-vous la nouvelle de sa prise aussi-tost que cette Lettre.

Quoy que les Affaires d'Ecosse aillent tres-bien pour Sa Majesté Britannique, il semble que le Prince d'Orange ait celles d'Irlande plus à cœur, & que l'armement qu'on croit presentement en estat, soit pour ce Royaume-là. Mr de Schomberg doit enfin partir, après avoir fait mille & mille difficultez, & s'estre, pour ainsi dire, fait faire une Armée à sa fantaisie. Il s'est servy de divers pretextes pour différer son départ, comme s'il se sentoît menacé par quelque mauvais presage qui l'obligeast de le reculer, ou que de justes remords l'empeschassent de se mettre à la teste des Troupes qu'il doit conduire.

Les affaires d'Ecosse sont en

bon estat , & les dernieres nouvelles portent que six cens Rebelles y ont encore esté défaits. Le Duc de Gourdon ayant célébré dans le Chasteau d'Edimbourg , le jour du rétablissement du Roy Charles I I. l'exemple de ce genereux & fidelle Sujet toucha les peuples de la Ville ; ils firent aussi des feux , & dans la chaleur de la Feste plusieurs burent à la santé du Roy Jaques V II. & marquerent souhaiter qu'il fust rétabli. Quelques membres de la Convention voulurent empêcher ces réjouïssances , & le peuple prit des tisons enflammés qu'il jeta dans leurs maisons.

Les Ennemis qui avoient passé le Rhin l'ont repassé. Ainsi

voilà déjà une partie de la formidable Campagne que les Allemans devoient faire, employée en mouvemens. Ils ont reconnu plusieurs Places, & tenté diverses entreprises sur des Forts & sur des Redoutes, mais la saison avance plus qu'eux. Les Gouverneurs de nos Places sont en estat de les recevoir; ils voudroient estre assiégés, & ceux de Mayence, de Bonn, & de Mont-Royal font des souhaits pour cela.

Quelques efforts que la Cour de Rome, & celle de Vienne aient faits pour obliger les Suisses à manquer de parole, ils ont fait voir que l'exemple de l'Empereur, qui a manqué à la sienne, en refusant de ra-

rifier le Traité qu'il avoit fait, ne pouvoit les engager à le fuivre. Ainsi ceux que leur fermeté a chagrinez, doivent les estimer malgré eux ; c'est un effet du merite qui force nos Ennemis à nous estimer, quand mesme il ne nous aime pas. Enfin les Suisses en gardant la Neutralité, ont travaillé au repos de l'Europe ; c'est un fait incontestable.

Quelques bruits qui ayent couru, le Roy de Danemarck ne s'est point encore laissé ébranler aux pressantes instances des Ennemis du Roy, qui n'ont rien oublié pour le détacher de l'alliance qu'il a avec Sa

Majesté. Ce Prince fait voir au contraire une fermeté digne d'admiration , & je viens d'apprendre de fort bon lieu qu'il s'oppose au passage des Troupes Suedoises qui veulent aller joindre les Alliez.

On a publié icy une Declaration de Guerre contre l'usurpateur d'Angleterre , & ses Fauteurs & Adherans , dont je vous entretiendray au premier jour. Je suis vôtre , &c.

A Paris ce 30. Juin 1689.

Les dernieres Nouvelles d'Irlande portent que la Tranchée n'a esté ouverte devant Londonderry,

derry. que le 13. de ce mois ;
 que les Affi grans ont pris un
 Fort qui coupe les moulins d'a-
 vec la Ville ; que quelques Pro-
 testans Anglois qui se sont jet-
 tez dans cette Place ont fait
 croire aux Affi gez que le Vi-
 ce Amiral Herbert avoit entie-
 rement defait la Flote de France.
 Et que sur ce faux rapport on
 avoit fait de grandes réjouissances
 à Londonderry.

E I N



Th. 169

T A B L E.

P Relude.	1
Poëme.	2
Prix de l'Eloquence & de la Poësie distribuez par l'Academie d'An- gers.	15
Lettre curieuse.	17
Lettre en Prose & en Vers.	20
Mort du Conestable Colonna, avec plusieurs choses qui regardent sa personne & sa Famille:	41
Mort de la Reyne de Suede.	49
Mort de l'Archiduchesse, Sœur de l'Empereur.	73
Lettre en Monosyllabes.	75
Consolation à une Dame sur un Fils qui luy est échappé pour aller à l'Armée.	76
Ce qui s'est passé au Voyage de M. le Duc de Savoye à Pise.	89
Article curieux, qui fait voir qu'il y a près de 20. ans que la mai- son d'Autriche a travaillé à se	

T A B L E.

<i>rendre maistresse du Spirituel & du Temporel de l'Evêché de Liege, & qu'elle a voulu disposer de l'Electorat de Cologne.</i>	95
<i>Histoire.</i>	136
<i>Article touchant le dernier Combat Naval donné entre les François, & la Flote de l'Usurpateur d'Angleterre.</i>	164
<i>Me de la Terriere est élue Supérieure de la Visitation de Sainte Marie de Villefranche.</i>	168
<i>Morts.</i>	172
<i>Regiment de Languedoc donné à M. le Marquis d'Antin.</i>	191
<i>Belle action de M. le Marquis de Thiange.</i>	193
<i>Charge donnée par le Roy.</i>	200
<i>Plusieurs Gouvernemens donnés par le Roy.</i>	201
<i>Prise de l'Isle de S. Eustache.</i>	205
<i>Combat de deux Frégates Françaises contre deux Vaisseaux Hollandois.</i>	207

Départ de M. le Chevalier de Tourville des Isles d'Hieres, avec 20. Vaisseaux du Roy.	212
Prise de trois Vaisseaux Anglois.	213
Départ de Brest de M. le Cheva- lier de Châteaurenault avec dix Vaisseaux du Roy.	215
Nouvelles de Flandres.	217
M. l'Abbé de la Montaigne prés- che devant le Roy le jour de la Pentecoste.	223
Benefices donnés par le Roy.	225
Emblème.	228
Etat des Affaires d'Allemagne pendant tout le mois de Juin.	230
Enigme.	242
Affaires d'Angl. d'Ecosse & d'Ir- lande.	251
Retour de quelques Troupes Alle- mandes qui avoient passé le Rhin.	260
Ratification du Traité de Neutra- lité fait avec les Suisses.	262
Fermeté du Roy de Dannemark.	263

